

CD/PV.136
9 juillet 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TRENTE-SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 9 juillet 1981, à 10 h 30

Président : M. A.P. VENKATESWARAN (Inde)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie :
M. SALAH-BEY
M. M. MATI

Allemagne, République fédérale d' :
M. G. PFEIFFER
M. N. KLINGLER
M. H. MÜLLER

Argentine :
M. C. CARASALES
M. J.M. OTEGUI
Mlle N. NASCIMBENE

Australie :
M. R. STEELE

Belgique :
M. A. ONKELINX
M. J-M. NOIRFALISSE

Birmanie :
U SAW HLAING
U NGWE WIN
U AUNG THAN

Brésil :
M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie :
M. P. VOUTOV
M. I. SOTIROV
M. P. POPTCHEV

Canada :
M. G. SKINNER

Chine :
M. YU MENGJIA
M. LIN CHEN
M. PAN JUSHENG

Cuba :
M. P.N. MOSQUERA

Egypte :
M. A. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
M. N. FAHMY
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique :
M. C. FLOWERREE
M. F.P. DESILIONE
Mlle K. CRITTENBERGER
Le Colonel R. SCOTT
M. J. HISKEL
M. K. MIKULAK
Le Colonel M. SANCHEZ
M. S. WARD
M. S. FITZGERALD

Ethiopie :
M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

France : H. de La Gorce
M. J. de BEAUSSE

Hongrie : H. I. KOMIVES
M. F. GAJDA
M. C. GYORFFY
M. E. SEBOK

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

Indonésie : M. S. DARUSMAN
M. F.M. SIDIF
M. E. SOEPRAPTO
M. HARYOMATARAMI
M. ACHDIAT

Iran : M. A. JALALI
M. J. ZAHIRIYA

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZZEMOLO
M. A. CIARRAPICO
M. B. CABRAS
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. YOSHIO OKAWA
H. M. TAKAHASHI
M. K. TANAKA

Kenya :

Maroc : M. H. CHRAIBI
M. M. ARRASSEN

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
M. Z. GONZALES y REYNERO

Mongolie : H. D. ERDEMBILEG
H. S.O. BOLD

Nigéria : H. OLU ADENIJI
H. W.O. AKINSANYA
H. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. H. AKRAM

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : H. A. THORNBERRY

Pologne : H. B. SUJKA
M. J. CIALOWICZ

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE Mme H. HOPPE
<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. T. MELESCANU M. O. IONESCO
<u>Royaume-Uni</u> :	Sir Antony ACLAND M. D. SUTHERHAYES M. N. MARSHALL
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.H.G.S. PALTHAKKARA
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. G. EKHOLM H. J. LUNDIN M. H. BERGLUND M. S. ERIKSSON M. G. ANDERSSON Mme I. SUNDBERG
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. P. LUKES
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. V.M. GANJA M. V.F. PRYAKHINE H. M.M. IPPOLITOV M. T.F. DMITRITCHEV Mme L.V. GRATCHIKOVA M. V.F. KOULECHOV
<u>Venezuela</u> :	M. RODRIGUEZ NAVARRO M. O.A. AGUILAR M. H. ARTEMAGA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC
<u>Zaïre</u> :	M. O. CNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

(Le Président)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le Comité poursuit aujourd'hui l'examen du point 5 de son ordre du jour, "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques", mais naturellement, les membres qui le souhaitent sont libres de faire des déclarations sur tout sujet se rapportant aux travaux du Comité, conformément à l'article 30 du Règlement intérieur.

Permettez-moi de saluer la présence parmi nous aujourd'hui de Sir Antony Acland, Sous-Secrétaire adjoint aux affaires étrangères du Royaume-Uni, qui est notamment responsable de la politique britannique en ce qui concerne le Comité du désarmement. Sir Antony Acland a une vaste expérience diplomatique, ayant été en poste à l'ONU à New-York et Genève. Il a été chef de cabinet du Ministre des affaires étrangères de 1972 à 1975 et a été ensuite Ambassadeur du Royaume-Uni au Luxembourg et en Espagne.

H. OHKELINX (Belgique) : Monsieur le Président,

Chaque fois que je prends la parole au sein de ce Comité, je suis tenté par l'idée d'omettre dans la première partie de mon discours les paroles de félicitations à l'adresse du Président en exercice et les paroles de félicitation à l'adresse du Président qui a été dans cette charge le mois qui a précédé. Ces paroles souvent très laudatives occupent souvent la première page de nos discours, tant au Comité que dans les comités de session. C'est peut-être un soutien moral important pour les présidents; cela les aide peut-être à accomplir les tâches ardues qu'ils ont devant eux et j'ai souvent pensé malgré tout que cela occupait beaucoup de temps dans notre Comité. Et, vous ayant parlé avant la réunion, vous m'avez fait part de vos préoccupations concernant la longueur de la liste et j'aurais dû être conforté davantage dans cette idée d'omettre les paroles de félicitation. Mais, vous voyant à la Présidence, Monsieur le Président, je ne puis quand même résister. Ce n'est pas encore cette fois que je romprai avec la tradition et je voudrais très simplement et en termes très brefs surtout vous dire combien je suis heureux de vous voir présider ce moi-ci nos travaux. Depuis que vous êtes avec nous dans ce Comité, vous vous êtes immédiatement imposé par votre allant, par votre compétence, par votre humeur aussi, et je suis persuadé que vous accomplirez votre tâche à la perfection. Vous représentez en plus un pays qui, grâce à des dirigeants éminents, a toujours joué un rôle remarquable dans les relations internationales de l'après-guerre et plus particulièrement dans le domaine qui nous occupe, dans celui de la sécurité et du désarmement. Et, puisque je n'ai pas voulu rompre avec la tradition, j'irai donc jusqu'au bout de cette tradition, en adressant aussi les paroles de remerciement à l'adresse de notre ami, l'Ambassadeur Komives, qui a remarquablement présidé nos travaux durant le dernier mois. Avant d'entamer mon discours, je voudrais aussi saluer la présence dans cette salle de Madame Throsson, que nous écouterons tous très attentivement après que moi-même aurai parlé, et aussi la présence de Sir Antony Acland, le Sous-Secrétaire britannique. Leur présence ici témoigne de l'intérêt que ces deux pays continuent de porter aux travaux de notre Comité.

Monsieur le Président, depuis la reprise de nos travaux pendant cette session d'été, les débats en séance plénière et les activités au sein des organes subsidiaires du Comité du désarmement témoignent de l'importance que de très nombreux pays attachent à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Celle-ci ne constitue certes pas un objectif en soi. Elle devrait être plutôt un moment particulièrement approprié pour que la communauté internationale réfléchisse à l'impact donné par les décisions - notamment en matière de structures - prises par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1978.

(M. Onkelinx, Belgique)

Dans cet exercice de réflexion, l'évaluation des travaux du Comité du désarmement constituera un des éléments les plus importants car il s'agira de s'assurer que l'organe multilatéral de négociation créé il y a plus de 5 ans peut justifier les espoirs qui ont été mis en lui.

Nous devons donc démontrer que notre Comité est en mesure, dans sa composition et avec ses méthodes actuelles, de fournir des résultats concrets en termes de négociation.

Cette capacité du Comité du désarmement est elle-même fonction de plusieurs facteurs dont je voudrais brièvement mettre en relief ceux qui me semblent être les plus importants

- tout d'abord, il s'agit des conditions de la sécurité internationale car le Comité du désarmement ne peut négocier dans un "vacuum" et il est évident, me semble-t-il, qu'un climat international détérioré n'est malheureusement pas propice à la réalisation de progrès importants dans le domaine du désarmement. Nous ne devons cependant pas mésestimer l'impact que des efforts dans ce domaine peuvent avoir sur le rétablissement de la confiance dans les relations internationales;
- ensuite, l'approche multilatérale du désarmement ne peut être distincte de l'évolution des négociations séparées dans une série de domaines prioritaires du désarmement. La Belgique, qui a toujours soutenu le principe de ces deux approches, attend évidemment des Etats qui ont la responsabilité des négociations séparées qu'ils tiennent compte de l'importance primordiale que la communauté internationale que la communauté internationale attache à ces négociations;
- enfin, et surtout dirais-je, le Comité du désarmement sera jugé en fonction de notre volonté commune de progresser là où nous en avons l'opportunité.

Compte tenu de ces facteurs, et conscients du temps limité qui nous est imparti d'ici la deuxième session extraordinaire, je voudrais identifier trois thèmes qui devraient permettre au Comité du désarmement de démontrer que cet organe multilatéral de négociations mérite le rôle central qui lui a été dévolu en 1978.

En identifiant ces thèmes, je n'affirmerai pas qu'ils sont tous prioritaires eu égard aux problèmes que pose la gravité de la course aux armements. J'indique simplement par là qu'il s'agit de questions pour lesquelles des progrès sont possibles et qu'il est important, dans les circonstances actuelles, de ne négliger aucune possibilité de progrès, aussi limitées soient-elles.

Je crois donc que le moment est venu pour que le Comité du désarmement conclue sa négociation relative à l'interdiction des armes radiologiques.

Je pense aussi que d'ici le printemps prochain, le Comité du désarmement devra terminer l'élaboration du programme global de désarmement.

J'espère également que notre Comité réalise d'ici la session extraordinaire des progrès substantiels dans l'élaboration d'une convention d'interdiction des armes chimiques.

Puisque notre programme de travail prévoit que les débats en séance plénière devraient cette semaine traiter notamment de la question des armes radiologiques, c'est à celle-ci que je voudrais consacrer le reste de mon intervention.

(M. Onkelinx, Belgique)

L'intérêt particulier que la Belgique attache à la conclusion d'un traité d'interdiction des armes radiologiques se justifie à plus d'un titre :

- ce serait une manière de démontrer que le mécanisme de négociation que constitue le Comité du désarmement peut fonctionner efficacement;
- ce serait aussi la première fois dans le domaine nucléaire qu'un traité serait négocié avec la participation des cinq puissances nucléaires;
- le fait même d'un accord international dans le domaine du désarmement aurait, compte tenu des circonstances actuelles, une valeur symbolique que nous ne devrions pas nous offrir le luxe de ne pas reconnaître;
- la procédure suivie à l'égard de cette négociation concernant les armes radiologiques s'inscrit par ailleurs dans notre conception des efforts visant à interdire les armes de destruction massive, c'est-à-dire, d'abord identifier ces armes et, ensuite, négocier cas par cas leur interdiction ou leur limitation.

La négociation de la convention sur les armes radiologiques a bien progressé depuis que le Comité a été saisi par les Etats-Unis et l'Union soviétique de leur proposition commune concertée relative aux principaux éléments d'un traité. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'Ambassadeur Komives, Président du groupe de travail chargé de cette négociation, pour la manière dont il s'acquitte de son importante mission.

Sans doute aurions-nous espéré une conclusion plus rapide de ces travaux, mais nous sommes conscients de l'importance des considérations émises par de nombreuses délégations, considérations qui, par leur fait même, témoignent aussi de l'intérêt que nous attachons tous à la question des armes radiologiques.

Nous disposons maintenant d'un texte récapitulatif basé sur les propositions présentées par le Président du groupe de travail. La Belgique estime que ce document, qui est un amalgame de différentes propositions, devrait constituer la base principale de la poursuite de nos travaux.

La délégation belge est, à cet égard, particulièrement satisfaite de constater que plusieurs suggestions que nous avons eu l'occasion de faire valoir ont été incorporées dans ce texte récapitulatif.

Nous continuerons d'apporter notre contribution à la recherche de solutions aux différents problèmes importants qui n'ont pas encore été réglés.

Parmi ceux-ci je relèverai en particulier :

- le problème de la définition de l'arme radiologique. Celle-ci exclut naturellement le recours à un dispositif explosif nucléaire. Nous comprenons le souci de ceux qui craignent que cette exclusion justifie a contrario une telle utilisation. Cette justification n'entraîne certainement pas dans les intentions des négociateurs bilatéraux, pas plus que ceux-ci ne tenaient sans doute à régler le débat sur la légitimité ou non de l'arme nucléaire.

Ne pourrait-on dès lors concevoir, comme ma délégation le suggérait l'an dernier, que le préambule de la convention rappelle de façon précise l'objectif du désarmement nucléaire ?

(M. Onkelinx, Belgique)

- j'ajouterai que dans la négociation de plusieurs instruments de désarmement, on a souvent eu recours à une technique consistant à incorporer dans la convention un engagement de négocier ultérieurement, soit ce sur quoi on n'avait pas pu se mettre immédiatement d'accord, soit ce qui fait partie d'un objectif plus large de l'entreprise du désarmement. Je citerai à titre d'exemple l'article V du Traité sur le fond des mers, l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que l'article IX de la Convention d'interdiction des armes biologiques.

Nous ne devrions pas négliger ces possibilités de résoudre plusieurs des difficultés que nous connaissons dans la négociation de la convention sur les armes radiologiques.

- une autre question consiste à déterminer si, dans cette convention, nous devons interdire explicitement les attaques délibérées contre des installations nucléaires civiles en vue de provoquer un dégagement de radio-activité. Nous sommes reconnaissants à la Suède d'avoir appelé notre attention sur cette importante question qui fait déjà l'objet en partie notamment de l'article 56 du premier Protocole additionnel aux conventions de Genève. La question posée par la Suède est en soi importante. Elle ajoute aussi au champ d'application du premier Protocole précité. D'autre part, cette question a connu un regain d'actualité à la suite de l'attaque contre un centre de recherche nucléaire iraquien, attaque que le Gouvernement belge a vivement condamnée et qui, bien qu'elle ne rentre pas dans l'objet de la proposition suédoise, aurait pu préfigurer ce que la Suède souhaite interdire spécifiquement dans la convention sur les armes radiologiques.

Déjà, l'an dernier, nous nous demandions si cette question devait trouver sa place dans cette convention ou dans un autre cadre. Nous ne souhaitons pas trancher à ce stade, tant les arguments en présence sont complexes. Ma délégation est toutefois disponible, ici aussi, pour rechercher toute solution qui serait acceptable par l'ensemble des membres du Comité.

Nous devons cependant être conscients du fait que si nous incorporons la proposition suédoise dans la convention sur les armes radiologiques, nous modifierons substantiellement le champ d'application de cette convention et nous soulèverons une série de problèmes, tant d'ordre juridique qu'en ce qui concerne la nécessité d'élaborer une procédure de vérification adéquate. Si nous estimons en revanche que la proposition suédoise figurerait mieux dans un autre cadre, soit dans un instrument complétant les Protocoles additionnels aux conventions de Genève, soit dans un nouvel instrument spécifique, nous devons également être conscients qu'une telle élaboration de la proposition suédoise exigera beaucoup de temps pour qu'elle soit mise en oeuvre et que les questions difficiles qu'elle pose soient résolues. Ne pourrait-on dès lors, en recourant à la technique que j'ai évoquée, établir dans la convention d'interdiction des armes radiologiques, le principe qui est contenu dans la proposition suédoise et en même temps prendre l'engagement de le négocier ultérieurement dans toutes ses implications ?

- Une autre question à laquelle ma délégation attache une importance particulière concerne les utilisations pacifiques des matières radioactives. Nous sommes satisfaits à cet égard de la proposition faite par le Président du groupe de travail concernant l'article V de la convention. Nous constatons en effet que les dispositions, telles qu'elles figurent dans cet article, ne restreignent pas, de quelque manière que ce soit, l'utilisation des matières radioactives telle qu'elle est autorisée par l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, l'article IV du TNP repose sur l'équilibre de deux notions. La première est celle que je viens d'évoquer. La seconde est celle qui concerne les engagements relatifs

(M. Onkelinx, Belgique)

à la promotion de l'utilisation pacifique. La Belgique estime qu'un tel équilibre serait également opportun dans la partie de la convention d'interdiction des armes radiologiques traitant de l'utilisation pacifique des matières radioactives. Elle appuie donc les délégations qui souhaiteraient voir figurer une disposition concernant la promotion de l'utilisation pacifique dans la convention d'interdiction des armes radiologiques. Les précédents existants dans les traités de désarmement, tel le Traité de non-prolifération que je viens de citer ou encore la convention d'interdiction des armes biologiques, devraient nous permettre de trouver un langage approprié.

Voilà, Monsieur le Président, les observations que je souhaitais faire à ce stade de nos travaux. J'espère que ces quelques remarques témoigneront de l'esprit constructif qui anime ma délégation à propos de l'ensemble des questions qui sont soumises à notre Comité. Je vous remercie.

Mme THORSSON (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour les aimables paroles que vous avez eues à mon égard avant-hier. C'est avec le plus grand plaisir que je vous vois à la présidence du Comité pour le mois de juillet. Nous connaissons tous les remarquables qualités dont vous ferez preuve dans l'accomplissement de votre tâche importante et complexe, de même que l'ardeur avec laquelle votre pays défend la cause du désarmement, en particulier dans le domaine nucléaire. Ce mois de juillet 1981 pourrait fort bien rester dans notre mémoire sous le nom d'"été indien", pour reprendre vos propres termes. Il va sans dire que vous pouvez compter sur la coopération et l'appui constants de la délégation suédoise.

Notre délégation remercie aussi cordialement votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur de Hongrie, M. Kömives, pour l'habileté avec laquelle il a ouvert les travaux de notre session d'été. Je tiens par ailleurs à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les éminents représentants de l'Argentine, de l'Iran, de Sri Lanka et du Venezuela, et je suis persuadée qu'une excellente coopération pourra s'établir entre leurs délégations et la mienne.

Il y a quelques semaines, nous avons entamé la deuxième partie de la session de 1981 du Comité du désarmement, dernière session complète avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Quel bilan pourrions-nous présenter cette fois, en ce qui concerne les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs fixés dans le programme d'action de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ? Y a-t-il quelqu'un d'entre nous, représentants des gouvernements chargés de la responsabilité de négocier sur le plan multilatéral les moyens de réaliser ces objectifs, qui ait quelque raison d'être optimiste sur les perspectives que nous offrent ces quelques semaines d'été, compte tenu des résultats obtenus depuis janvier 1979 ? Les principales puissances militaires, dont dépend, malheureusement, notre réunion, ont-elles réellement la volonté sincère de réaliser avec nous les objectifs qu'elles ont appuyés il y a trois ans ?

J'ai maintes fois posé des questions analogues dans cette assemblée. Jamais elles n'ont été aussi légitimes qu'en cet été 1981.

Depuis la dernière intervention que j'ai prononcée dans ce Comité - c'était le 3 février - il n'y a eu aucun changement favorable dans le domaine du désarmement. C'est l'inverse qui s'est produit. En réponse à ce qu'ils considèrent comme un accroissement menaçant des forces militaires soviétiques, nucléaires et classiques, et afin d'augmenter leur puissance à l'échelle mondiale, les Etats-Unis ont adopté

(Mme Thorsson, Suède)

le plus important budget militaire jamais établi en temps de paix, budget qui doit encore augmenter considérablement au cours des prochaines années. En outre, nous avons suivi avec la plus vive préoccupation la poursuite des débats sur la fabrication de tous les éléments de l'ogive dit à neutrons, arme conçue spécialement pour être utilisée sur le sol européen. Parallèlement, on observe une tendance à se tourner vers de nouveaux domaines, tels que les armes chimiques binaires, les missiles balistiques intercontinentaux mobiles et la guerre dans l'espace extra-atmosphérique à l'aide de missiles antisatellites et antimissiles. Cette évolution fait de cette Terre - la seule que nous ayons - un asile encore plus précaire et plus incertain pour l'homme, si c'est possible. À cela s'ajoute le progrès des nouvelles techniques en quête d'une utilisation, qui sont inexorablement orientées vers la militarisation complète de l'environnement et qui font reculer sans cesse, les frontières physiques et spatiales dans le cadre d'une concurrence insensée pour obtenir la domination militaire universelle.

Dans la crainte de voir son empire s'effondrer, l'une des superpuissances asservit et menace ses voisins et pourrait finir par réduire à néant la détente à laquelle elle était si attachée.

Comme on peut s'y attendre, l'autre superpuissance croit avoir des raisons de minimiser les signes encourageants qui permettraient de croire à une approche plus compréhensive, humaine et humanitaire, envers les problèmes mondiaux, et se lance dans la voie facile, mais stérile et, dans les circonstances actuelles, dangereuse et impossible, de la supériorité militaire.

Ainsi, au moment où nous nous réunissons, on considère que le Traité Salt II est mort, que toutes les négociations bilatérales sur les armements entre les superpuissances sont suspendues et que leur engagement de procéder à des négociations multilatérales est sujet à caution. Certes, il est légitime et même souhaitable pour le monde extérieur qu'un nouveau gouvernement prenne le temps de définir ses politiques. Mais il est difficile de croire que la paralysie d'une année qui a été imposée aux négociations multilatérales, y compris celles sur le désarmement, à la suite de la campagne présidentielle et du changement d'administration aux Etats-Unis, sera finalement profitable à qui que ce soit.

En ce qui concerne les forces nucléaires tactiques européennes, des négociations sérieuses ne sont pas encore en vue en raison des positions et des conditions imposées par les deux parties. Certes, après les premières passes d'armes de l'année dernière, les parties semblent s'orienter vers l'ouverture de négociations officielles "d'ici la fin de l'année" selon les termes du communiqué publié par l'OTAN les 4 et 5 mai. Mais comment ne pas parvenir à la conclusion qu'à ce moment - deux ans après l'importante décision prise par l'OTAN en décembre 1979 - il sera infiniment plus difficile de conclure un accord sur la réduction des forces nucléaires tactiques ? Selon toute probabilité, le programme des SS-20 aura alors atteint une étape où le nombre des missiles dépassera de beaucoup celui de 200 environ au minimum existant actuellement qui est déjà considérable. Dans ces conditions, l'intention exprimée en 1979 d'annuler, grâce à des négociations, le déploiement par l'OTAN de missiles Pershing II et de missiles de croisière se concrétisera-t-elle jamais ?

Le Gouvernement suédois n'a jamais cru que le déploiement simultané de missiles SS-20 et de missiles Pershing et de croisière ait été et soit nécessaire pour maintenir l'équilibre approximatif des forces qui existe en Europe. Il semble au contraire de plus en plus probable qu'il risque d'entraîner une autre série d'erreurs tragiques qui pourraient aboutir, comme dans le passé, à rendre les deux parties plus vulnérables qu'auparavant et à réduire leur sécurité.

(Mme Thorsson, Suède)

En conséquence, nous avons le droit de demander que les négociations relatives aux forces nucléaires tactiques s'engagent sans nouveau délai. Ces négociations devraient avoir pour objet de réduire le nombre rapidement croissant des missiles soviétiques SS-20 de façon assez radicale pour pouvoir éviter le déploiement de nouveaux missiles à moyenne portée dans le cadre de l'OTAN. Elles devraient également viser à limiter les autres systèmes d'armes nucléaires destinés à être utilisés en Europe.

De même, le processus SALT sur les systèmes stratégiques semble confronté à un avenir incertain. Ceux qui auraient pu penser que, somme toute, il était possible d'expédier le Traité SALT II moyennant quelques amendements mineurs pour tenir compte de certains doutes exprimés étaient manifestement dans l'erreur, et le résultat de huit années de négociations ardues sera abandonné pour faire place à de nouvelles approches. En supposant que le processus SALT reprenne malgré tout, ces nouvelles approches pourraient elles-mêmes offrir de nouvelles possibilités. Le bruit a couru que la nouvelle administration des Etats-Unis s'oriente vers des propositions tendant à axer les futurs entretiens stratégiques sur des réductions importantes des armes nucléaires. On voit fréquemment apparaître l'acronyme SART (entretiens sur la réduction des armements stratégiques). Cette approche rappelle apparemment l'initiative entreprise malheureusement sans succès par Carter en 1977, qui s'est heurtée à un refus pur et simple de l'autre partie. Dans la mesure où un effort sérieux est fait pour élaborer une proposition crédible et équilibrée tendant à réduire le nombre des armes nucléaires stratégiques et leurs vecteurs, on peut penser prima facie que c'est là une approche qui devrait être explorée. Dans l'intervalle, je voudrais demander à nouveau aux deux superpuissances de respecter les dispositions du Traité SALT II.

Il y a toute chance pour que la plupart des négociations - multilatérales ou bilatérales - restent suspendues pendant la majeure partie du reste de l'année 1981. Si l'on met à profit cet intervalle pour procéder à une réévaluation constructive - et j'insiste sur le mot "constructive" - des problèmes centraux, sans négliger les intérêts de la communauté internationale, nous n'aurons pas trop perdu dans ce processus. Mais s'il a pour seul résultat un recours unilatéral accru à la puissance militaire dans les relations internationales, l'interruption d'un dialogue multilatéral et bilatéral qui présente une importance vitale et l'abandon d'accords internationaux élaborés à grand peine, nous allons peut-être tous au-devant d'une époque troublée. En conséquence, nous demandons instamment aux Etats-Unis et à l'Union soviétique de faire preuve de modération dans leurs relations internationales et bilatérales afin que ce que nous avons tous contribué à édifier ensemble ne soit pas irrémédiablement perdu.

Dans l'intervalle, le Comité ici réuni fait de son mieux, dans ces circonstances difficiles, pour pouvoir présenter des résultats à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Avec votre permission, Monsieur le Président, je dirai quelques mots pour exposer notre opinion sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent et sur les perspectives d'avenir. Il faut pour cela faire le point des travaux accomplis par les groupes de travail spéciaux et évoquer également les groupes de travail non encore créés.

Permettez-moi tout d'abord de formuler quelques observations sur le Groupe de travail spécial chargé de l'élaboration d'un programme global de désarmement. Je présume que sous la direction compétente et efficace de ce vétéran des négociations sur le désarmement qu'est notre collègue et ami, M. l'Ambassadeur Garcia Robles, ce groupe progressera constamment vers l'élaboration d'un projet de programme qui sera soumis à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale

(Mme Thorsson, Suède)

consacrée au désarmement. Certes, il s'attaque à une tâche particulièrement lourde en s'efforçant de grouper dans un ordre logique et acceptable les principaux problèmes de désarmement et de limitation des armements que la communauté internationale a été impuissante à résoudre jusqu'à présent. Nous appuierons tous les efforts réalistes accomplis dans ce domaine, mais nous doutons que l'ingéniosité déployée pour classer par ordre de priorité les problèmes pertinents puisse jamais remplacer la volonté politique de procéder à des négociations multilatérales, volonté qui fait singulièrement défaut à certaines délégations. Nous ne devons épargner aucun effort pour que le Comité se mette d'accord sur un programme global de désarmement, mais nous ferions peut-être bien de laisser le dernier mot, en ce qui concerne certains problèmes centraux, à la session extraordinaire de 1982 sur le désarmement.

En second lieu, je voudrais dire quelques mots des travaux accomplis pour établir des garanties de sécurité dites négatives qui soient acceptables, question qui a pris une importance considérable et qui a retenu l'attention publique dans de nombreuses régions du monde. C'est sans nul doute le cas des pays nordiques, dans lesquels les gouvernements et les parlements ont été amenés à participer aux débats publics intenses qui ont lieu actuellement sur la possibilité de faire de ces pays une zone exempte d'armes nucléaires. Je reviendrai sur cette question à la fin de ma déclaration.

En ce qui concerne le groupe de travail pertinent, il est encourageant de constater que sous l'éminente direction de notre collègue italien, M. le Ministre Ciarrapico, ses travaux sont axés sur l'élaboration d'une formule commune qui pourrait servir de base pour la conclusion d'arrangements efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que seuls des engagements coordonnés et juridiquement contraignants pris par les Etats dotés d'armes nucléaires pourraient donner des garanties satisfaisantes dans l'intérêt véritable des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Comme nous l'avons déclaré tant en séance plénière qu'au groupe de travail, nous estimons qu'une formule commune ne constitue pas une fin en elle-même. Pour être acceptable, une telle formule doit amener une amélioration considérable par rapport à la situation actuelle. Les engagements existants des cinq Etats dotés d'armes nucléaires souffrent d'importantes insuffisances. Il y a des différences fondamentales entre ces engagements, ils sont entachés de certaines conditions et limitations, et ils autorisent des interprétations subjectives de la part des Etats dotés d'armes nucléaires. L'effet conjugué de tous ces facteurs est qu'il y a une ambiguïté et une incertitude considérables quant à l'applicabilité des garanties. Comme cela a été souligné par plusieurs délégations, dont la mienne, la discussion au Groupe de travail a montré que les déclarations unilatérales sont surtout formulées pour arranger les Etats dotés d'armes nucléaires et leurs alliés. Ce n'est qu'en deuxième lieu que sont prises en considération les préoccupations qu'ont au sujet de leur sécurité les Etats non dotés d'armes nucléaires qui ne font pas partie des deux blocs militaires. Il y a là un ordre de priorité qui est naturellement inacceptable.

Afin de justifier les conditions et limitations énoncées dans les déclarations unilatérales existantes, on a parlé des préoccupations des Etats dotés d'armes nucléaires en matière de sécurité. Même si l'on peut soutenir que certaines exceptions peuvent être justifiables, compte tenu des incidences de certains arrangements de sécurité nucléaire, il n'y a pas de raison pour que ces exceptions aient une application générale.

En revanche, la grande majorité des Etats non dotés d'armes nucléaires se sont engagés sous une forme juridiquement contraignante à conserver leur statut d'Etats non dotés d'armes nucléaires. Ils ne menacent personne directement ou indirectement, avec des armes nucléaires, et ils ont donc droit par définition à de solides garanties les mettant à l'abri, sans aucune exception, d'un recours ou d'une menace de recours aux armes nucléaires. Leurs préoccupations en matière de sécurité sont au moins aussi valables que celles des Etats dotés d'armes nucléaires. Il ne faut pas oublier non plus qu'ils ne portent pas le lourd fardeau politique et moral qu'est le fait de posséder et de menacer d'utiliser des armes nucléaires.

Malgré les lacunes et les ambiguïtés des garanties existantes, le Gouvernement suédois a interprété ainsi les déclarations des cinq Etats dotés d'armes nucléaires : les Etats qui ne font pas partie des alliances et qui se sont engagés à garder leur statut d'Etats non dotés d'armes nucléaires ne peuvent faire l'objet d'un recours ou d'une menace de recours aux armes nucléaires. Comme le Comité s'en souvient, l'Ambassadeur Lidgard a dit, dans une déclaration prononcée le 16 avril 1981, qu'il nous paraît normal qu'un pays qui n'appartient à aucune alliance et qui ne s'est jamais doté d'armes nucléaires soit couvert sans aucune exception par les garanties unilatérales des Etats dotés d'armes nucléaires. M. Lidgard a profité de l'occasion pour demander aux représentants de ces Etats de confirmer que la façon dont nous comprenons leurs garanties respectives est correcte. Nous n'avons jusqu'ici reçu aucune réponse. C'est pourquoi je répète notre question et demande aux Etats dotés d'armes nucléaires de nous donner rapidement la confirmation que nous avons demandée.

J'aborde maintenant, Monsieur le Président, la question de la convention proposée interdisant les armes radiologiques, qui fait l'objet de négociations au troisième groupe de travail, présidé par mon vieil ami et collègue l'Ambassadeur Kõmives. Il y a là un exemple évident de l'importance limitée que les superpuissances semblent accorder au Comité du désarmement. Alors qu'elles ont constamment refusé, pendant des années, d'engager des négociations multilatérales sur un traité d'interdiction complète des essais, et qu'elles ne sont prêtes à accepter que des activités de négociations limitées dans le domaine des armes chimiques, deux domaines qui préoccupent au plus haut point la plupart des peuples et des nations du monde, elles n'ont pas hésité à saisir le Comité d'un projet de traité sur les armes radiologiques dont il a été montré de façon convaincante, durant nos négociations, qu'il était totalement dépourvu de substance. Je suis convaincue que le Comité a commis une erreur en acceptant d'inscrire cette question à son ordre du jour, au détriment de questions plus urgentes.

Afin de donner un contenu utile au projet de convention sur les armes radiologiques, le Gouvernement suédois a proposé que cette convention interdise toute attaque contre des installations nucléaires, qui libérerait la radioactivité contenue dans ces installations au détriment des populations vivant au voisinage et de leur environnement. En dehors des explosions nucléaires, qui sont expressément exclues du projet de traité, une telle attaque semble être en réalité la seule façon crédible de mener une guerre radiologique. Nous croyons fermement qu'une interdiction de ce genre devrait être ajoutée au projet, et nous sommes grandement encouragés par le soutien qu'a reçu notre proposition. Est-il besoin de le dire, l'événement alarmant survenu il y a seulement un mois, événement qui a montré une méfiance scandaleuse pour les efforts de non-prolifération de la communauté internationale et a été si vivement condamné dans ce Comité, devrait convaincre tout esprit rationnel que les rédacteurs originaux de la convention proposée feraient bien d'écouter plus attentivement les

(Mme Thorsson, Suède)

arguments avancés pour le justifier. En l'état actuel des choses, nous avons de graves doutes quant à l'utilité d'aller de l'avant avec le texte déficient que nous ont initialement fourni les Etats-Unis et l'Union soviétique, car nous ne pensons pas que cela réhaussera la crédibilité déjà ébranlée du Comité du désarmement.

Je voudrais enfin, dans cette partie de ma déclaration, faire quelques observations sur l'éternelle question de l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques, qui fait l'objet de négociations au quatrième Groupe de travail spécial, sous la présidence de la Suède. Les débats du Comité ont à notre avis confirmé le consensus politique existant sur la nécessité d'une convention efficace de ce genre. Depuis l'été dernier, le Groupe de travail a mené un effort intense, et les contributions actives et constructives des délégations ont créé un fort élan vers une convention sur les armes chimiques. Il est maintenant essentiel de maintenir et de renforcer cet élan.

Je voudrais ici évoquer brièvement un aspect de la question qui revêt une importance particulière pour la délégation suédoise, à savoir notre proposition concernant la capacité de guerre chimique, c'est-à-dire la capacité d'utiliser des armes chimiques. Cette proposition a recueilli un soutien appréciable au Comité, et malgré certaines objections, nul ne conteste vraiment qu'il serait avantageux d'élargir la portée d'une convention sur les armes chimiques de la façon que nous avons suggéré. Nous reconnaissons pleinement pour notre part les préoccupations de ceux qui ont formulé des réserves au sujet de notre proposition, en particulier sur les questions de vérification. Dans l'ensemble, nous ne sommes pas en conflit avec ceux qui préconisent actuellement la conception "classique", plus restrictive. En fait, nous pensons avec eux qu'une interdiction générale et vérifiable de la fabrication et du stockage d'armes chimiques de tous types serait en elle-même un résultat important. Mais, cela n'enlève rien au fait qu'il y aurait manifestement avantage à en élargir la portée afin de combler des lacunes qui sinon permettraient de maintenir une "capacité de guerre chimique". Un tel élargissement accroîtrait la confiance entre les parties à une convention qui doit résoudre le problème d'une vérification efficace des stipulations dans le cadre d'un instrument obéissant à une conception "classique" de la portée.

Je souhaite profiter de cette occasion pour appeler l'attention du Comité sur la nouvelle explication que la délégation suédoise a donnée au Groupe de travail concernant notre proposition sur la capacité de guerre chimique. Nous avons fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire que l'interdiction de la planification, de l'organisation et de la formation en vue de l'emploi des armes chimiques entre immédiatement en vigueur. La destruction des stocks d'armes chimiques prendra longtemps, peut-être 10 ans. Tant que les stocks existent, on peut s'attendre à ce que les parties à la convention soutiennent qu'elles ont besoin d'une capacité de repréailles pour répondre à une attaque chimique. Mais une fois que tous les stocks auront été détruits, il ne pourra y avoir de justification pour maintenir une telle capacité. Pour répondre à cette préoccupation, la délégation suédoise a proposé au Groupe de travail que l'interdiction de certaines activités telles que la planification, l'organisation et la formation prenne effet à un stade ultérieur, mais au plus tard 10 ans après l'entrée en vigueur de la convention elle-même.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet des groupes de travail spéciaux qui malheureusement n'existent pas encore, en particulier celui sur une interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

(Mme Thorsson, Suède)

Malgré notre réticence à discuter l'insuffisant projet de convention américano-soviétique sur l'interdiction des armes radiologiques, nous nous sommes généreusement engagés dans des négociations pour répondre aux souhaits de ces deux puissances. Il y a quelques minutes, j'ai exprimé notre déception profonde devant la ferme résistance des auteurs du projet initial à l'égard de propositions solides et bien fondées visant à améliorer ce projet et à lui donner plus de sens.

Si nous avions espéré obtenir une concession correspondante de la part des superpuissances, particulièrement concernant la réunion d'un groupe de travail sur un traité d'interdiction complète des essais, il est manifeste que nous nous sommes trompés. Elles ne sont pas prêtes à des concessions mutuelles. Alors que nous sommes disposés à des arrangements et à des compromis, les délégations de certains Etats dotés d'armes nucléaires se refusent toujours à prendre part à des négociations multilatérales sur le point de l'ordre du jour qui a la priorité la plus élevée, ne tenant pas compte de leurs propres votes à l'Assemblée générale, en faveur d'une telle démarche, ni des appels répétés et des demandes formulées dans ce comité, et alléguant l'insuccès de leurs négociations trilatérales. Nous ne comprenons pas les raisons de leur refus. N'aiment-elles pas la procédure de négociation multilatérale qu'elles ont elles-mêmes approuvée par un vote à l'Assemblée générale, la craignent-elles, s'en méfient-elles ? De toute façon, Monsieur le Président, je pense que nous n'allons pas oublier la leçon que cette affaire nous a donnée. Et nous reviendrons sur cette question autant de fois qu'il faudra. Pour le moment, j'associe pleinement et fermement la délégation suédoise à la position du Groupe des 21, à propos de laquelle, si je ne me trompe, nous aurons ce matin davantage de précisions de la bouche du porte-parole du Groupe, le distingué représentant du Brésil. Les parties à ces négociations trilatérales qui n'ont pas abouti feraient mieux de se préparer à être durement critiquées pour leur échec à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En ce qui concerne l'autre groupe de travail qui n'a pas été constitué, celui sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, la délégation suédoise s'associe non moins fermement à la position prise par le Groupe des 21.

Monsieur le Président, avant de conclure, je dois dire quelques mots sur une menace de plus en plus grande pour notre existence quotidienne et nos efforts visant à mettre fin à une militarisation croissante de cette même existence. La possibilité d'une poursuite de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, qui offre l'horrificante perspective d'une accélération désastreuse de la course aux armements, et qui nous a été amplement démontrée récemment, était l'une des questions soulevées dans la brève déclaration que j'ai faite devant ce Comité le 24 avril dernier.

La préoccupation de la délégation suédoise et avec elle d'autres délégations est toujours aussi vive. La question de l'utilisation de l'espace à des fins militaires n'est pas actuellement à l'ordre du jour du Comité du désarmement, mais il nous semble nécessaire que la communauté du désarmement trouve le moyen de l'inscrire résolument à son ordre du jour, et ce dans les plus brefs délais. La délégation suédoise espère que ce sera possible à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il est inévitable que la question se pose.

(Mme Thorsson, Suède)

Monsieur le Président, tout en regrettant profondément que les négociations officielles sur le désarmement, dont le succès est tellement vital, n'aient donné jusqu'ici que de maigres résultats - nous en savons d'ailleurs la cause -, je constate l'apparition d'un autre phénomène auquel nous, qui représentons des gouvernements de toutes les régions du monde, devrions accorder beaucoup d'attention.

La poursuite et l'intensification de la course aux armements a créé un mouvement populaire de résistance, qui gagne manifestement du terrain en Europe occidentale, y compris les pays nordiques, en fait partout où un libre débat sur des questions de vie et de mort est possible. De plus en plus de gens se refusent à être entraînés dans ce qui est à leurs yeux un conflit entre les superpuissances. Pour eux, la course aux armements, au lieu d'être un problème de dissuasion, d'équilibre militaire, d'infériorité ou de supériorité, est devenue un problème de survie.

Je voudrais citer ici un article paru dans l'International Herald Tribune il y a quelques semaines, sous la plume du penseur et écrivain britannique bien connu Wayland Young, et intitulé "On the New Wave of Disarmament". L'auteur se rappelle l'époque de la fin des années 1950 et du début des années 1960, qui avait vu un mouvement de protestation populaire contre les armes nucléaires. Dans l'une des nombreuses manifestations organisées en Angleterre, parmi les nombreux porteurs de calicots à l'aspect très officiel, il y avait une jeune personne qui portait une petite pancarte sur laquelle était écrit : "Caroline says No". La réaction immédiate de l'auteur fut : "Les états-majors et les cabinets du monde entier devraient toujours se souvenir de Caroline". Les états-majors et les cabinets n'ont pas été si raisonnables : ils l'ont oubliée. Il se pourrait bien que la nouvelle vague de désarmement soit le résultat de cet oubli. Si l'on veut remettre les choses d'aplomb, conclut Wayland Young, il faut une réflexion plus intense, dans et parmi les gouvernements, qu'on ne le réalise probablement encore, y compris un nouveau regard sur des questions qui ont été vivement débattues il y a 20 ans mais qu'on a oubliées depuis.

Monsieur le Président, il n'y a pas que Caroline, il n'y a pas que l'homme de la rue, il n'y a pas que le grand public concerné, qui refusent de dire oui plus longtemps, qui même, en fait, aient commencé de dire non. Parmi la multitude qui demande une solution au problème dans lequel nous sommes actuellement enfermés, problème que la course aux armements a créé et aggravé, parmi tous ceux qui recherchent les moyens de lui donner force politique figurent d'éminents savants et diplomates. L'historien diplomatique américain bien connu George F. Kennan, dont on ne peut dire que la façon dont raisonnent les Soviétiques ne lui est pas familière, a chaudement défendu, dans une déclaration faite il y a quelques semaines, une nouvelle approche du problème de la course aux armements nucléaires. Devant l'absurde redondance et la capacité de surdestruction des systèmes d'armes nucléaires actuels - selon lui, tout ce qui dépasse 20 % des arsenaux existants représente une surdestruction dont les dimensions défient l'entendement -, il aimerait voir le Président Reagan proposer au Gouvernement soviétique, pour commencer, une réduction immédiate et générale de 50 % de ces arsenaux par les deux superpuissances, affectant également toutes les formes d'armement nucléaire, tout cela étant contrôlé par les moyens nationaux de vérification dont disposent maintenant les deux puissances.

M. Kennan ne nie pas la réalité des risques encourus. Mais, déclare-t-il, "est-il possible de concevoir des dangers plus grands que ceux qui nous attendent au bout de la trajectoire mortelle sur laquelle nous sommes aujourd'hui lancés ?"

(Mme Thorsson, Suède)

Grâce au libre accès du reste du monde au débat public qui s'est installé aux Etats-Unis, nous savons que la voix de M. Kennan n'est pas isolée dans son pays. On pourrait citer des centaines de déclarations, d'articles, de débats convaincants visant le même objectif : que nous brisions le cercle vicieux dans lequel nous sommes actuellement enfermés. C'est la même chose en Europe occidentale. Qu'en est-il de l'autre côté ? Nous entendons là-bas les nombreuses propositions de désarmement formulées par le Président Brejnev. Il est évident que la passivité publique, depuis janvier 1981, de l'administration américaine actuelle en matière de limitation des armements et de désarmement a, aux yeux de l'opinion publique mondiale concernée, donné aux propositions soviétiques un relief particulier. Ce n'est pas en accueillant ces propositions par l'indifférence qu'on en a diminué le relief pour cette même opinion publique.

Mais pourquoi, après tout, ne pas tester leur sérieux ? Comme un autre chroniqueur de l'International Herald Tribune l'écrivait il y a un mois, "nul ne connaît mieux les souffrances que la guerre amène que ceux qui vivent dans les régions européennes de l'Union soviétique".

Le fait est qu'il y a une nouvelle vague de désarmement en Europe, qui grossit chaque semaine. C'est à mon avis une grave erreur, psychologiquement et politiquement, de condamner ce mouvement, comme l'ont fait plusieurs hommes d'Etat et responsables militaires bien connus, et de n'y voir qu'une nouvelle vague de "neutralisme", si peu réalistes et si irrationnels que les arguments avancés et les slogans agités puissent être quelquefois. La façon de réagir de ces commentateurs est naturellement un signe de l'inquiétude que ces faits leur inspirent, mais elle semble aussi indiquer qu'ils n'ont pas bien compris de quoi il s'agissait. En voici un exemple : un haut responsable militaire de l'OTAN a déclaré au cours d'un entretien accordé il y a quelques semaines que "nous assistons de nouveau à des manifestations antinucléaires, dont nous avons espéré qu'elles appartenaient désormais au passé". Et il a ajouté que "les peuples de ces nations doivent ... être prêts à faire des sacrifices pour leur sécurité".

Ce que les peuples de ces nations, et bien d'autres aussi, sont en train de préparer, c'est un appel à leurs responsables pour qu'ils se rappellent le premier paragraphe du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, adopté par la communauté mondiale il y a trois ans, et dont il faut citer les phrases suivantes :

"Depuis longtemps, les Etats cherchent à assurer leur sécurité par la possession d'armes."

"Mais de nos jours l'accumulation d'armes constitue plus une menace qu'une protection pour l'avenir de l'humanité."

"Le moment est donc venu ... de chercher la sécurité dans le désarmement."

La nouvelle vague de désarmement, Monsieur le Président, signifie que les peuples ont tenu pour acquis ce sur quoi les dirigeants mondiaux s'étaient mis d'accord il y a trois ans. Cette vague qui grossit, est-ce le signe que l'idée de désarmement est mûre ? Espérons-le. En tout cas, c'est un avertissement à prendre très au sérieux par chacun de nous, et particulièrement par certains d'entre nous.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie Mme Inga Thorsson de sa déclaration et des mots aimables qu'elle a adressés au Président. Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais corriger un oubli de ma part et remercier sincèrement l'Ambassadeur Onkelinx des sentiments fort aimables qu'il a exprimés envers celui qui m'a précédé à la présidence et **envers moi-même**.

M. KOIHVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, laissez-moi vous féliciter pour votre accession au poste important de Président pour le mois de juillet. Avec mes meilleurs vœux, je vous offre l'entière coopération de la délégation hongroise. Par ailleurs, je tiens à souhaiter la bienvenue et bonne chance dans notre activité commune et responsable à notre nouveau et distingué collègue, M. l'Ambassadeur Rodriguez Navarro, qui représente le Venezuela. Je souhaite aussi la bienvenue aux distingués Sous-Secrétaires de la Suède et du Royaume-Uni, Mme Thorsson et Sir Anthony Acland. Bien que le Comité aborde aujourd'hui l'examen du point 5, intitulé "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques", j'aimerais d'abord évoquer brièvement certaines questions liées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

De nombreuses délégations ont souligné la responsabilité du Comité, en tant que forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, en ce qui concerne la situation alarmante actuelle, caractérisée par l'accroissement des risques de guerre nucléaire. Les raisons de cette situation sont bien connues : la décision prise par l'OTAN de rechercher la supériorité militaire, la doctrine dite de la guerre nucléaire limitée, la décision de déployer en Europe occidentale des missiles nucléaires à moyenne portée et, permettez-moi d'ajouter, le danger constant d'un holocauste nucléaire résultant d'une défaillance technique ou d'une erreur humaine.

La semaine dernière, nous avons tous entendu une déclaration émouvante du chef de la délégation soviétique sur les conséquences terrifiantes d'une guerre nucléaire, y compris dans sa version dite limitée. Quant au prétexte invoqué par les Etats-Unis et leurs alliés pour justifier leur effort en vue d'obtenir la supériorité militaire, sa vanité a été maintes fois démontrée tant ici au Comité qu'en d'autres instances. Dans les numéros des 4 et 5 juillet de l'International Herald Tribune, M. Stephen Cohen, Professeur de science politique à l'Université de Princeton et membre de l'American Committee on East-West Accord, s'est joint à de nombreux autres pour critiquer la ligne politique actuelle de l'Administration des Etats-Unis et préciser la cause réelle des tensions dont souffre le monde aujourd'hui, ainsi que les motifs qui inspirent véritablement Washington dans sa précipitation pour prendre la tête d'une nouvelle course aux armements. "La crise, écrit M. S. Cohen, existait bien avant 1979, et les Etats-Unis y ont fortement contribué par la violation de promesses de détente faites à Moscou - par exemple, la promesse du statut de la nation la plus favorisée en matière de commerce et de crédits, celle relative à la ratification de SALT II, et celle relative à la mise en oeuvre d'une politique impartiale à l'égard de la Chine". "Cette cause sous-jacente poursuit l'auteur, intuitivement comprise mais presque jamais énoncée, est la question de la parité politique et non militaire, ou ce que l'on peut appeler le principe de parité". Et il continue ainsi : "Intoxiqués par 64 années d'antisoviétisme et par le fait que pendant longtemps leur pays a été la seule superpuissance, de nombreux dirigeants des Etats-Unis et de larges couches de l'opinion publique persistent à considérer l'Union soviétique comme essentiellement "athée", comme "terroriste" et comme une "force perverse" dépourvue de tout statut politique réel et de toute légitimité dans le monde ... Mais c'est ce refus de concéder la parité politique qui sans cesse fait reculer la diplomatie des Etats-Unis devant des politiques militaristes, de même que l'acceptation de l'impératif de la parité militaire recule devant la chimère de la supériorité et que les épisodes de détente font place à la guerre froide."

(H. Komives, Hongrie)

Voilà où le bât blesse chez les Américains.

Dans les dangereuses circonstances actuelles, la tâche la plus importante est d'empêcher que n'éclate une guerre nucléaire et de maîtriser la course aux armements en général et la course aux armements nucléaires en particulier. Ces objectifs élevés nécessitent des négociations. A l'époque nucléaire, sous la menace d'un holocauste nucléaire qui pourrait mener à l'élimination de l'humanité et de la civilisation des hommes, il n'est pas d'autre méthode pour résoudre les problèmes, si aigus et complexes soient-ils.

A cet égard, le peuple, le gouvernement et le parlement hongrois attachent une importance particulière à l'Appel du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques aux parlements et aux peuples du monde. A la réunion du 25 juin, de l'Assemblée nationale hongroise, le Président de l'Assemblée a dit ce qui suit : "l'Assemblée nationale hongroise déclare qu'elle approuve et appuie les initiatives soviétiques de paix. Elle est convaincue que, grâce aux efforts des peuples et aux actions efficaces de toutes les forces pacifiques et raisonnables, il est possible d'éviter les dangers qui menacent la paix et la sécurité de l'humanité. Fidèle à son attitude de toujours, la République populaire hongroise participera à ces initiatives et se déclare prête à contribuer à leur réalisation".

Les trois principes visant à la prévention d'une guerre nucléaire et à la maîtrise de la course aux armements nucléaires pourraient s'énoncer comme suit : Arrêt de la mise au point d'armes nucléaires, arrêt des essais d'armes nucléaires et arrêt du déploiement des armes nucléaires. Ma délégation partage l'opinion exprimée par nombre de délégations, à savoir que le Comité de désarmement devrait entamer des négociations de fond sur ces questions vitales si le Comité, ou plus précisément, chacun de ses membres, adhère véritablement au consensus qui s'est dégagé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, tel qu'il est énoncé au paragraphe 50 du Document final de cette session.

Il n'est nul besoin d'expliquer en détail l'importance qu'aurait l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires du point de vue de la maîtrise de la course aux armements nucléaires, du renforcement du régime du TNP et de l'amélioration du climat politique international. La délégation hongroise est favorable à la création d'un groupe de travail spécial auquel participeraient tous les Etats dotés d'armes nucléaires en vue de l'élaboration et de l'adoption d'un traité sur l'interdiction complète des essais, également avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

Les négociations sur l'interdiction complète des essais seraient grandement et très favorablement influencées si tous les Etats dotés d'armes nucléaires s'imposaient un moratoire d'une année. Comme beaucoup d'autres, la délégation hongroise estime très important que reprennent les négociations trilatérales, interrompues par les parties occidentales en novembre 1980.

S'agissant de l'interdiction complète des essais, ma délégation attache beaucoup d'importance aux travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, auxquels un expert hongrois a pris une part active. Les résultats des travaux des experts ont déjà fourni des bases considérables pour la création d'un système international d'échange de données sismiques dans le cadre d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

(M. Kórnives, Hongrie)

En ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", la délégation hongroise partage l'opinion exprimée par de nombreuses délégations à savoir que des négociations sur ces questions constituent le meilleur moyen de maîtriser la course aux armements nucléaires et d'éliminer le danger d'une guerre nucléaire. En 1979, ayant présent à l'esprit cet objectif élevé, les délégations d'un groupe de pays socialistes ont déjà présenté le document bien connu CD/4, qui contient des propositions visant à faciliter l'ouverture la plus rapide possible de négociations sur le désarmement nucléaire. Pour parler franchement, le Comité a perdu plus de deux ans en raison de l'opposition de quelques pays occidentaux qui ont empêché le Comité d'entamer des négociations de fond sur cette question d'une importance vitale.

Et voici maintenant que certains pays occidentaux opposent le même refus à un groupe de travail spécial sur le point 2 de l'ordre du jour. La délégation hongroise est favorable à la création d'un groupe de travail spécial sur le désarmement nucléaire, mais en même temps, elle est disposée à examiner toutes autres idées constructives concernant des négociations multilatérales sur cette question. Dans cet esprit, elle attend avec beaucoup d'intérêt les propositions qui seront présentées aujourd'hui par le distingué représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Herder, et elle exprime l'espoir que ces propositions pourront faciliter les travaux futurs du Comité concernant cette très importante question. La participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires au processus visant à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire demeure une condition préalable à des négociations significatives.

L'URSS et les Etats-Unis ont des responsabilités particulières dans le domaine de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Le Gouvernement hongrois s'est félicité de la signature de l'Accord SALT II, dont la ratification a été ajournée sine die par les Etats-Unis.

La Hongrie est favorable à la reprise aussi rapide que possible des négociations SALT, et attache beaucoup d'importance à l'entrée en vigueur de l'Accord SALT II.

On sait que l'Union soviétique a demandé la reprise rapide des négociations SALT et la poursuite des pourparlers ou l'ouverture d'autres pourparlers avec les Etats-Unis sur des questions de désarmement nucléaires. Mais il semble que certains hauts responsables américains ne soient pas encore en humeur de négocier. Abstraction faite des longs retards qu'ils ont provoqués dans ces pourparlers, ils ont adopté et poursuivent résolument une tactique du donnant-donnant, qui se ramène en fait à une condition arbitraire : ou bien l'Union soviétique se plie aux caprices de Washington ou il n'y aura pas de pourparlers. Cette tactique, qui a été longuement et très défavorablement commentée dans la presse mondiale, préoccupe à juste titre la communauté internationale, en particulier maintenant que la situation globale s'est détériorée. C'est précisément en raison des tensions croissantes que les pourparlers sur la limitation des armements nucléaires devraient être repris dès que possible et non retardés pour des raisons spécieuses. Les Etats socialistes, y compris l'Union soviétique, et les pays non alignés, comme le montre la déclaration faite cette année même, par les Ministres des Affaires étrangères de ces pays, à New Delhi, croient fermement que les tensions accrues que connaît le monde aujourd'hui exigent, plus que jamais auparavant, la reprise à bref délai d'un dialogue constructif entre l'URSS et les Etats-Unis sur les questions en cause.

(Ii. Kömives, Hongrie)

La délégation a déjà fait savoir qu'elle était favorable à la création de deux groupes de travail sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour. D'utiles suggestions ont été formulées par le Groupe des pays socialistes et par le Groupe des 21 en ce qui concerne les mandats éventuels de ces groupes de travail. Ces propositions exigent un examen sérieux et une décision appropriée.

La délégation hongroise attache beaucoup d'importance à la prévention de la dissémination géographique des armes nucléaires. C'est la délégation hongroise qui, au nom de 16 délégations, a présenté un projet de résolution sur cette question à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce projet de résolution a été adopté à une écrasante majorité. La résolution 35/156 C prie le Comité d'engager sans tarder des consultations en vue de l'élaboration d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Malheureusement, le Comité du désarmement n'a pas encore répondu à cette résolution de façon appropriée malgré l'importance et l'urgence croissantes de cette question.

J'aimerais maintenant en venir au point 5 de l'ordre du jour du Comité, intitulé "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques".

Comme les membres du Comité s'en souviendront, c'est la délégation de l'Union soviétique qui, en 1975, a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies une proposition et un projet d'accord international visant à interdire de façon efficace les nouveaux types d'armes de destruction massive. L'importance et l'urgence de cette question apparaissaient clairement au paragraphe 77 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il était dit : "Afin de contribuer à empêcher la course qualitative aux armements et faire en sorte que les progrès scientifiques et techniques puissent finalement n'être utilisés qu'à des fins pacifiques, des mesures efficaces devraient être prises pour prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive fondés sur de nouveaux principes et progrès scientifiques et pour écarter le danger qu'ils représentent. Des efforts visant à l'interdiction de ces nouveaux types et nouveaux systèmes d'armes de destruction massive devraient être mis en oeuvre de manière appropriée."

La délégation hongroise demeure convaincue que la meilleure façon de traiter ces questions, du point de vue institutionnel, serait la création d'un groupe de travail spécial d'experts gouvernementaux, proposée par la délégation soviétique au début de 1978, et que l'adoption d'une approche globale sous la forme d'un accord général complété par des accords individuels concernant des types particuliers de nouvelles armes de destruction massive serait le meilleur moyen d'empêcher l'apparition de nouvelles armes de destruction massive.

A sa dernière session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution (35/149) dans laquelle elle prie le Comité : "... compte tenu de ses priorités actuelles, de poursuivre, avec la participation d'experts gouvernementaux qualifiés, les négociations ayant pour objet d'élaborer un projet d'accord général sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, et de rédiger le texte d'accords possibles sur certains types d'armes de ce genre."

Malheureusement, le Comité du désarmement s'est trouvé dans l'impossibilité de traiter comme il conviendrait ces questions, en raison de la mauvaise volonté manifestée par certains pays. Les délégations de ces pays considèrent le problème

(II. Kömives, Hongrie)

des nouvelles armes de destruction massive soit comme inexistant, soit comme dépourvu de tout intérêt, dans l'immédiat, malgré les articles de presse relatifs à la mise au point de nouvelles armes de destruction massive. A ce propos, je mentionnerai seulement la question des armes à neutrons. La réactivation des plans visant à la fabrication et au déploiement d'armes à neutrons en Europe occidentale donne une importance et une urgence spéciales à cette question. Dans ces circonstances, l'importance et l'urgence du projet de traité concernant l'interdiction des armes à neutrons, présenté déjà en 1978 par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, et de souligner son caractère d'actualité devraient être davantage reconnues.

Animée du désir de favoriser un examen approfondi des questions liées à celle de l'interdiction des nouveaux types d'armes de destruction massive, et tenant compte des diverses approches concernant les aspects institutionnels, ainsi que de la conception de base quant au fond de la question, la délégation hongroise a proposé dans le document CD/174 que le Comité tienne des réunions officielles avec la participation d'experts sur l'interdiction des nouvelles armes de destruction massive.

A sa 133^{ème} séance, le 30 juin, le Comité du désarmement a adopté une décision, dont les termes sont les suivants : "Le Comité décide de tenir des réunions officielles consacrées au point 5 : Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes. (.....), le nombre de ces réunions officielles ainsi que leurs dates seront annoncées par le Président après consultation avec les membres du Comité". Depuis, le Président du Comité a annoncé que les deux réunions officielles sur cette question se tiendraient les 27 et 31 juillet.

Au nom de la délégation hongroise, j'aimerais adresser nos remerciements aux délégations qui ont appuyé cette modeste initiative de la Hongrie, et aussi exprimer l'espoir que de nombreuses délégations soient assistées par des experts lorsque, dans le cadre de consultations officielles, le Comité traitera cette importante question. Ces réunions officielles offrent à chaque délégation une occasion spéciale de s'exprimer sur les questions liées à l'interdiction des nouvelles armes de destruction massive.

La délégation hongroise est persuadée que les réunions officielles du Comité du désarmement sur cette question constitueront un pas en avant dans l'exercice des responsabilités qui lui ont été assignées relativement à l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Hongrie de sa déclaration et de ses aimables paroles à l'adresse de la Présidence.

II. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :
Monsieur le Président, nos séances plénières de cette semaine sont consacrées à une question d'une grande actualité, celle de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouvelles armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Depuis que l'URSS a formulé cette proposition en 1975, mon pays l'a appuyée. Ce faisant, nous avons reconnu l'importance d'une telle mesure pour arrêter la course aux armements. Elle limiterait en particulier la course aux armements qualitative, qui risque non seulement de déstabiliser l'équilibre militaire international, mais menace aussi de saper les négociations sur la limitation des armements et le désarmement.

Il est évident que dans les négociations sur ce thème, il faut accorder la priorité la plus élevée à l'interdiction des armes existantes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires. Une telle orientation de nos efforts devrait être efficacement complétée par une interdiction préventive des armes de destruction

(M. Herder, République démocratique allemande)

massive qui pourraient être mises au point dans l'avenir, soit en se fondant sur des principes scientifiques et techniques qui sont connus aujourd'hui mais qui n'ont pas encore été appliqués individuellement ou conjointement pour mettre au point des armes de destruction massive, soit sur la base de principes scientifiques et techniques qui pourraient être découverts dans l'avenir, ces armes ayant des propriétés similaires aux armes existantes de destruction massive ou étant encore plus puissantes.

Le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement et l'ordre du jour du Comité du désarmement reflètent cette approche que j'appellerai double ou parallèle. Alors, pourrions-nous demander, pour quelle raison un accord général préventif dans ce domaine n'a pas encore été réalisé ? Tout le monde autour de cette table connaît la réponse. Il est trop évident que ceux qui ne sont pas encore prêts à interdire et à éliminer les armes existantes de destruction massive ne sont pas prêts non plus à interdire de nouveaux progrès dans la recherche-développement militaire grâce auxquels ils s'attendent à obtenir des avantages militaires unilatéraux.

Au lieu de jouer un rôle actif et constructif en élaborant des instruments appropriés pour barrer la voie à la mise au point de nouvelles armes de destruction massive, quelques délégations ont choisi une autre voie. Elles ont prétendu que l'objet de la proposition soviétique n'était pas clair, qu'une interdiction correspondante limiterait la liberté de la science et ne pourrait pas être vérifiée d'une manière adéquate.

Pour ce qui est de la portée de l'interdiction, toute une gamme d'idées et de propositions intéressantes ont été formulées pendant les débats qui ont eu lieu au Comité depuis 1976. Elles concernent, d'une part, une définition générale des nouvelles armes de destruction massive et, d'autre part, des exemples concrets de telles armes. En même temps, il est évident que l'on ne peut s'attendre à avoir dès aujourd'hui une définition irréprochable à 100 %, ni une liste exhaustive des armes qui devraient faire l'objet d'une action préventive. Exiger cela revient à différer indéfiniment une telle mesure et à laisser se poursuivre la course aux armements qualitative. Personne aujourd'hui n'est en mesure de prévoir les faits nouveaux concrets qui pourraient aboutir à la création de nouvelles armes. Très souvent même des savants éminents ont mal interprété le rythme et les orientations de l'emploi de la science et de la technique à des fins militaires. L'opinion d'Ernest Rutherford concernant l'énergie nucléaire a déjà été mentionnée ici il y a quelques jours. Permettez-moi de citer quelques autres exemples. C'est ainsi que Vannevar Bush, l'un des tout premiers savants américains à l'époque de la Seconde guerre mondiale, a soutenu que les missiles balistiques intercontinentaux étaient une impossibilité technique. Au cours des années 1950, certains savants étaient convaincus qu'il fallait abandonner l'idée des vols spatiaux habités parce que "la structure humaine ne pourrait survivre à leurs rigueurs."

Ainsi donc, l'expérience de l'humanité milite pleinement en faveur d'un accord global. Dès aujourd'hui des concepts d'armes aussi dangereuses que les armes à faisceaux de particules, les armes infra-sonores, les armes à rayonnement électromagnétique, les armes ethniques, etc. deviennent réalisables. Je n'ai pas l'intention de m'étendre à ce sujet. C'est une tâche qui revient aux experts. Permettez-moi seulement de mentionner les armes dites à faisceaux de particules. Les faisceaux de particules sont des flux de particules de dimension atomique ou subatomique de haute énergie tels que les électrons, les protons, les atomes ou les ions d'hydrogène qui peuvent incendier, liquéfier ou fracturer l'objectif et engendrer un rayonnement secondaire. D'après certaines sources américaines, ces armes

(II. Herder, République démocratique allemande)

pourraient être prêtes à l'utilisation militaire au début ou à la moitié des années 1990. On estime qu'elles révolutionneront l'art de la guerre. Nul n'ignore que des programmes militaires à long terme les concernant sont en cours d'exécution aux Etats-Unis. On insiste généralement sur le fait que les armes à faisceaux de particules devraient être utilisées pour la défense contre des objectifs tels que les satellites et les missiles. Mais on néglige souvent de dire qu'elles ont aussi une capacité de destruction massive contre des objectifs biologiques. Elles pourraient être basées dans l'espace et fonctionner comme des bombes à neutrons de forte capacité. Dans ce contexte, un haut fonctionnaire des Etats-Unis aurait dit qu'"elles détruiraient une population entière sans casser une seule brique".

On a parfois prétendu qu'un accord international sur l'interdiction des nouvelles armes de destruction massive limiterait la liberté de la recherche scientifique. Nous ne partageons pas ce point de vue. La proposition n'a pas pour but de mettre obstacle aux utilisations pacifiques des nouvelles découvertes pacifiques. C'est leur utilisation militaire qui devrait être interdite; ainsi, les Etats parties à un accord à ce sujet établiraient et appliqueraient des règles appropriées pour empêcher que certaines découvertes scientifiques soient mal utilisées par les militaires. Sauf erreur, nul aujourd'hui ne prétend que la Convention sur les armes biologiques gêne les utilisations pacifiques des découvertes biologiques.

Dans nos débats antérieurs la question de la vérification a été souvent évoquée. Il est certainement trop tôt à la présente étape pour insister sur la vérification. Des accords détaillés de vérification pourraient être conclus une fois que la portée de l'interdiction aura été établie. Mais il y aura une large gamme de possibilités pour répondre à cette question. Un système de vérification pourrait utiliser des moyens tels que des procédures constitutionnelles internes, une analyse de la littérature scientifique, des moyens nationaux techniques de vérification, un échange international d'informations et d'autres procédures internationales. Il est généralement reconnu que l'emploi de ces moyens dans une combinaison appropriée rendrait très probable la détection de la mise au point de nouvelles armes, particulièrement lorsqu'elles arriveraient au stade des essais ou celui de la fabrication.

Après tout, la question d'une approche pratique à l'interdiction des nouvelles armes de destruction massive exige d'être résolue. A cet égard, l'idée de créer un groupe spécial d'experts nous paraît fort attrayante. Ce groupe examinerait les orientations possibles de la mise au point de nouvelles armes de destruction massive et élaborerait une définition générale de telles armes pour inclusion dans un instrument international. Ainsi serait assurée une approche scientifique appropriée à ce problème très complexe. Son étude par des experts appropriés permettrait au Comité du désarmement de concentrer ses efforts sur sa tâche principale, qui est la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Cela dit, je voudrais exprimer le regret de ma délégation que certaines délégations du groupe occidental ne soient pas encore prêtes à se joindre à un consensus sur la création d'un tel groupe, lequel n'aurait pour le moment que l'objectif limité d'étudier lesdites orientations. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'il y a un ou deux ans à peine certaines délégations même occidentales étaient favorables à une étude d'experts du problème des nouvelles armes de destruction massive. Nous ignorons ce qui peut avoir modifié si rapidement leur position. Mais par quel autre moyen que des négociations constructives pourrait-on explorer et résoudre la question des nouvelles armes de destruction massive ?

(ii. Herder, République démocratique allemande)

Pour ce qui est de la forme d'un instrument international possible dans ce domaine, nous préférons un accord complet interdisant une fois pour toutes la mise au point et la fabrication de nouvelles armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Cet accord pourrait contenir une liste de types d'armes de destruction massive qui pourrait être ultérieurement modifiée en fonction des progrès scientifiques. Par ailleurs, nous sommes prêts à conclure des accords particuliers sur certains types de nouvelles armes de destruction massive, par exemple sur les armes radiologiques. Ainsi on pourrait avoir un traité-cadre général et conclure ultérieurement des accords plus détaillés. Nous estimons que la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques et ses protocoles constituent un précédent utile.

J'aimerais une fois de plus demander tout particulièrement aux délégations des pays fortement industrialisés d'envoyer leurs experts aux prochaines réunions officielles et de faire preuve d'une attitude constructive pour résoudre les problèmes liés à l'interdiction de nouvelles armes de destruction massive. Par ailleurs, nous ne devrions pas perdre de vue que cette question devrait aussi être traitée d'une façon appropriée dans le cadre du Programme global de désarmement puisqu'elle doit nécessairement s'insérer dans une approche globale à la limitation des armements et au désarmement.

De l'avis de la République démocratique allemande, un accord international sur l'interdiction des armes radiologiques serait un moyen utile pour arrêter la mise au point de nouvelles armes de destruction massive. En outre, il devrait constituer un apport de grande valeur à la prochaine et deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Le Groupe spécial devrait donc accélérer son travail de façon à achever le projet de traité et permettre ainsi au Comité de concentrer ses efforts sur les principaux points de son ordre du jour. Pendant la première partie de la présente session, le Groupe spécial de travail a réalisé certains progrès sous la direction efficace de son Président, M. l'Ambassadeur Kömives, de Hongrie. Nous sommes très satisfaits du texte récapitulatif qu'il a soumis en avril, et qui, à notre avis, offre une base pour l'élaboration du projet final du traité.

En ce qui concerne les points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité, je voudrais dire ce qui suit. Ma délégation a suivi avec beaucoup d'attention l'examen par le Comité de ces problèmes capitaux pendant la session de printemps et la première partie de la session d'été. Comme de nombreuses autres délégations ici présentes l'ont certainement fait, nous sommes aussi arrivés à la conclusion que le Comité ne doit pas accepter d'être paralysé dans son action lorsqu'il passe aux questions cruciales de son mandat. Il doit tout mettre en oeuvre pour accomplir au moins certains progrès avant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

En ce qui concerne une interdiction complète des essais, deux problèmes principaux se posent. Premièrement, nous souhaitons voir reprendre au plus tôt les négociations trilatérales en vue de réaliser complètement l'objectif que les trois parties aux négociations se sont fixé il y a quatre ans. Deuxièmement, nous voudrions que le Comité du désarmement participe plus activement à la solution des problèmes liés à une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

La République démocratique allemande et d'autres pays socialistes ont maintes fois fait connaître leurs vues sur cette question. A ce que nous comprenons, la

(M. Herder, République démocratique allemande)

position du Groupe des 21 est analogue. J'aimerais appeler votre attention sur le document CPD/WP.36 dans lequel il est dit, en particulier : "Le Comité du désarmement devrait entreprendre sans délai des négociations multilatérales sur un Traité d'interdiction des essais nucléaires. Ce traité devrait avoir pour objectif l'arrêt général et complet, à tout jamais, des essais d'armes nucléaires par tous les Etats et dans tous les milieux." Les parties aux négociations trilatérales ont déterminé leurs attitudes à l'égard de cette proposition. Parmi elles, l'Union soviétique s'est déclarée prête à participer à l'examen de la question concernant un traité sur l'interdiction générale et complète à tout jamais des essais d'armes nucléaires, par tous les Etats et dans tous les milieux. Nous voudrions poser une question aux deux Etats dotés d'armes nucléaires qui ne participent pas aux négociations trilatérales. Ces Etats nous semblent prêts à se joindre à un consensus sur la création d'un Groupe de travail spécial. Pourtant, nous ne voyons pas clairement s'ils sont prêts à participer à l'élaboration d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et à assumer les obligations appropriées. Nous demandons une réponse à nos questions. Les réponses de ces Etats détermineront en grande partie l'issue des efforts ultérieurs du Comité sur la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Ma délégation voit en particulier deux avantages à une approche multilatérale à une interdiction complète des essais dans le cadre d'un groupe de travail spécial. Premièrement, tous les Etats dotés d'armes nucléaires pourraient expliquer leur approche concrète à une telle mesure, à laquelle ils ont souscrit à la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Plus encore, ils pourraient contribuer de manière pratique à sa réalisation. Deuxièmement, grâce à la participation des Etats non dotés d'armes nucléaires, un traité vraiment multilatéral d'interdiction complète des essais pourrait être envisagé. Nous considérons les propositions présentées par le Groupe des 21 dans le document CD/181 comme une base utile pour l'élaboration du mandat d'un groupe de travail spécial sur une interdiction complète des essais.

A notre dernière réunion officieuse, le mardi 2 juillet, j'ai proposé de présenter aujourd'hui une proposition de la délégation de la République démocratique allemande sur de nouvelles mesures concernant le point 2 de l'ordre du jour du Comité. Je vous prie donc, Monsieur le Président, de faire distribuer comme document officiel du Comité le document que ma délégation vient de présenter.

Dans ce document de travail, nous avons essayé d'évaluer les débats sur le point 2 tenus pendant la première partie de notre session de 1981. Nous estimons que les réunions officieuses de mars et avril ont joué un rôle utile. Cependant, elles n'ont abouti à aucune conclusion pratique quant à l'ouverture de négociations réelles. Au point où nous en sommes, le Comité du désarmement devrait poursuivre une activité dont l'objectif devrait être de préparer des négociations sur le fond. Ma délégation propose donc, Monsieur le Président, que vous preniez l'initiative de consultations, en particulier avec les délégations des cinq Etats dotés d'armes nucléaires, individuellement ou ensemble, pour clarifier leur approche à la préparation pratique des négociations sur le fond. En particulier, les Etats dotés d'armes nucléaires, qui se sont opposés jusqu'ici à la création d'un groupe de travail spécial, pourraient proposer leurs solutions de remplacement. A notre avis, le caractère officieux de ces consultations contribuerait largement à donner une nouvelle impulsion à l'ouverture de négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Après ces consultations, Monsieur le Président, vous pourriez exposer vos conclusions au Comité pour permettre l'adoption d'une décision officielle sur la poursuite de ses activités. Si vous parvenez à la conclusion qu'il

(M. Herder, République démocratique allemande)

existe un terrain d'entente pour progresser, nous pourrions trouver une tribune appropriée pour résoudre les questions liées au lancement de négociations concrètes. Ces questions ont été soulevées par plusieurs délégations dans différents documents.

Ma délégation estime que l'on devrait notamment s'attaquer aux questions suivantes de fond et d'organisation dans le cadre de la préparation des négociations sur le point 2 :

- Quelle serait l'approche concrète à la mise en oeuvre des étapes de désarmement nucléaire envisagées dans le paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement ?

- Quelles sont les mesures parallèles nécessaires pour renforcer les garanties internationales politiques et juridiques des Etats ?

- Quel pourrait être le rôle du Comité du désarmement ?

- Quelle relation devrait-il y avoir avec les autres négociations traitant des questions de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire ?

Ma délégation n'a aucune idée arrêtée pour ce qui est de la forme que prendraient ces débats - un groupe de travail spécial, un groupe de contact, des réunions officielles structurées, etc. Par contre, Monsieur le Président, si vous arrivez à la conclusion qu'il n'existe aucune possibilité de poursuivre nos travaux de cette façon, nous devrions avouer notre impuissance à traiter du point principal de notre ordre du jour et en expliquer les raisons dans notre rapport à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : En ma qualité de coordinateur du Groupe des 21, j'ai l'honneur de faire la déclaration qui va suivre. Mais auparavant, je voudrais féliciter le Secrétariat et louer en particulier son service de documentation pour la rapidité avec laquelle ce document a été traduit et distribué.

"DECLARATION DU GROUPE DES 21,

(Point 1 : Interdiction des essais nucléaires)

Le Groupe des 21 regrette profondément que sa proposition relative à la création d'un groupe de travail spécial du Comité du désarmement pour le point 1 de l'ordre du jour, qui avait été expressément formulée pour la première fois dans le document CD/72 en date du 4 mars 1980 et qui a été réitérée en dernier lieu dans le document CD/181 en date du 24 avril 1981, n'ait pas encore fait l'objet d'une décision, en dépit de l'urgence de la question et malgré l'intérêt et les efforts constants du Groupe.

Le Groupe des 21 est persuadé que les aspects généraux de la question de l'interdiction des essais nucléaires, ainsi que les aspects techniques connexes, ont été discutés et étudiés d'une manière exhaustive et complète. Les résultats de ces discussions et de ces études, ainsi que les nombreuses résolutions que l'Assemblée générale a consacrées à cette question, indiquent clairement que des négociations multilatérales sur cette question prioritaire auraient dû commencer au Comité du désarmement depuis longtemps déjà. Le Comité du désarmement, seul organisme multilatéral de négociations sur les questions de désarmement, est le forum approprié pour ces négociations.

(Il. de Souza e Silva, Brésil)

En conséquence, le Groupe des 21 demande que la proposition contenue dans le document CD/181, qui comprend la création d'un groupe de travail spécial pour le point 1 de l'ordre du jour ainsi que la formulation de son mandat, soit examinée par le Comité à sa prochaine séance officielle en vue d'une décision.

Si, contrairement à ce que l'on pourrait raisonnablement espérer, il se révélait impossible d'aboutir à une décision positive, le Groupe estime qu'il faudrait examiner quelles nouvelles mesures le Comité devrait prendre pour garantir que son règlement intérieur ne sera pas utilisé de manière à l'empêcher de prendre des décisions de procédure le mettant en mesure de mener des négociations sur les points figurant dans son ordre du jour annuel.

Le Groupe des 21 espère en outre que les parties aux négociations trilatérales étudieront attentivement les questions posées dans le document CD/181 et qu'elles fourniront, conjointement ou individuellement, des réponses appropriées à ces questions, qui soulèvent certains aspects qui préoccupent profondément et intéressent légitimement la communauté mondiale."

M. ADENLJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de vous voir diriger les travaux du Comité en ce mois de juillet où une part substantielle des travaux de la session de 1981 sera exécutée. Grâce à votre compétence et à votre doigté, que chacun se plaît à reconnaître, ainsi qu'aux efforts incessants que déploient votre délégation et votre pays dans l'intérêt de la paix et du désarmement, le Comité pourra certainement progresser dans ses travaux. Sachez bien que notre coopération en vue de l'accomplissement de votre lourde tâche vous est toute acquise. Votre distingué prédécesseur, M. l'Ambassadeur Kómives, de la Hongrie, mérite notre admiration et notre reconnaissance pour l'impulsion remarquable qu'il a donnée aux travaux du Comité en juin. Permettez-moi, d'autre part, de souhaiter la bienvenue à M. les Ambassadeurs Carasales, de l'Argentine, Jalali, de l'Iran, Jayakoddy, de Sri Lanka, et Rodriguez Navarro, du Venezuela.

Avant d'aborder en particulier le thème intitulé "Nouveaux types d'armes de destruction massive et des nouveaux systèmes de telles armes, armes radiologiques", j'aimerais évoquer brièvement les deux questions les plus importantes et les plus urgentes qui sont soumises au Comité, c'est-à-dire d'une part l'interdiction des essais nucléaires et d'autre part la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. L'intensité des discussions sur les points 1 et 2 fait ressortir l'importance de ces questions, non seulement compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, mais également et à titre de réaction directe, des légitimes inquiétudes de la communauté internationale face à une course aux armements toujours plus intense et à la menace toujours présente d'une guerre nucléaire. Nul au Comité ne peut nier l'importance et l'urgence qui s'attachent à ces questions et la nécessité d'entreprendre les négociations multilatérales concrètes envisagées dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Ce sont les armes nucléaires qui font courir les plus grands risques à l'humanité ainsi qu'à la paix et la sécurité internationales. Cependant, en dépit des préoccupations de la communauté internationale quant à l'irrationalité de la course à la mise au point et au déploiement d'armes nucléaires sophistiquées, la course aux armements se poursuit sans relâche en dépit des déclarations faites au Comité. En tant que pays non aligné et en développement, le Nigéria est fermement convaincu que la course aux armements, particulièrement dans ses aspects nucléaires, va à l'encontre des efforts en vue de réduire davantage les tensions internationales, d'établir des relations internationales fondées sur la coexistence pacifique et de développer largement la coopération et la compréhension internationales sur la base du nouvel ordre économique international.

(M. Adeniji, Nigéria)

C'est donc avec regret et mécontentement que l'on constate que le Comité du désarmement, le seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement, s'est révélé incapable d'entreprendre des négociations de fond sur ces deux points capitaux. Chacun, bien sûr, sait pourquoi. Deux des cinq Etats dotés d'armes nucléaires ici présents n'ont pas cru devoir se joindre au quasi-consensus qui existe au Comité en ce qui concerne l'établissement des groupes de travail. Il est lamentable de constater que ces deux Etats dotés d'armes nucléaires continuent de bloquer les travaux du Comité en raison, je le crains fort, de leurs conceptions étroites de la sécurité. Cela ne laisse certainement augurer rien de bon en ce qui concerne les négociations au sein du Comité, bien qu'il soit prévu que le Comité du désarmement doive apporter sa contribution positive à la réalisation du désarmement général et complet par la conclusion rapide d'accords sur les mesures urgentes de désarmement énumérées au paragraphe 50 du Document final, ainsi que par la conclusion d'un traité sur l'arrêt des essais d'armes nucléaires par tous les Etats. La responsabilité de progresser vers l'accomplissement de ses tâches qui incombe au Comité du désarmement devient plus pressante à mesure que nous entrons dans la deuxième Décennie du désarmement et que nous nous approchons de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, prévue pour 1982.

Ma délégation demeure convaincue que les groupes de travail sont les mécanismes les plus efficaces pour mener les négociations au Comité. C'est pourquoi nous appuyons pleinement et tenons à rappeler les propositions du Groupe des 21, figurant dans les documents CD/180 et 181, de même que l'appel lancé au Comité pour qu'il examine en détail ces propositions et prenne à leur sujet des décisions concrètes. Nous avons tenu pendant quelque temps des réunions officieuses sur ces questions. Pour que d'autres réunions officieuses ultérieures portent leurs fruits, il faut que les discussions soient organisées de façon à porter sur des points spécifiques relatifs aux thèmes généraux relevant des points 1 et 2 de l'ordre du jour. J'estime qu'une certaine priorité devrait être donnée à l'examen du point 1, compte tenu du facteur temps et de l'importance fondamentale de ce point. M. l'Ambassadeur de Souza e Silva a fait ce matin une déclaration relative à ce point au nom du Groupe des 21; il va sans dire que ma délégation s'y associe pleinement. Les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui menaient des négociations séparées - nous ne pensons plus qu'ils les poursuivent - devraient répondre soit collectivement soit individuellement aux questions pertinentes posées dans le document CD/181 afin de nous expliquer pourquoi l'invitation à conclure rapidement leurs négociations et à soumettre le traité au Comité du désarmement n'a pas été prise en considération jusqu'à présent. A ce propos, il y a lieu de rappeler la proposition faite par l'éminent représentant du Pakistan tendant à mener une discussion structurée sur les questions de la portée, de la vérification et des clauses finales d'un traité d'interdiction complète des essais. Cette proposition est fort constructive et nous espérons que le Comité l'examinera avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

Pour ce qui est de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, ma délégation estime toujours inacceptable le retard imposé aux travaux sous prétexte que les armes nucléaires constituent un élément de dissuasion à l'égard de la guerre et donc que nous devrions apprendre à nous accommoder d'une augmentation constante de ce type d'armements. Nous avons la conviction que la vérité est toute opposée, puisque l'accumulation de ces armes et, en fait, la rivalité sur le plan de l'accumulation des armements constituent en elles-mêmes une source d'insécurité pour les grandes puissances militaires et pour le monde entier. Les théories de la dissuasion, de l'équilibre stratégique et de la parité sont toutes fondées sur les étroits intérêts de sécurité des puissances dotées d'armes nucléaires, qui ne tiennent aucun compte des intérêts vitaux de la sécurité des autres Etats. Le fait est que plus il y aura de puissances dotées d'armes nucléaires, plus grande sera la probabilité d'une guerre nucléaire, dont les effets seront ressentis aussi bien par

(M. Adeniji, Nigéria)

les non-belligérants que par les belligérants. De même, plus les armes nucléaires se perfectionnent et se multiplient, plus s'aggrave le risque de guerre nucléaire, soit délibérée, soit accidentelle.

Sur ce plan également, ma délégation appuie pleinement les propositions du Groupe des 21 concernant le mandat des groupes de travail proposés en vue de l'examen des points 1 et 2 contenues dans le document CD/180. L'élaboration et l'identification des questions de fond figurant au paragraphe 50 du Document final constitueraient une base appropriée pour des négociations multilatérales. Les facteurs essentiels qui ont été acceptés par tous en tant que conditions préalables d'une négociation efficace sur le désarmement nucléaire concernent notamment le maintien de la sécurité de tous les Etats à des niveaux progressivement abaissés des arsenaux des Etats dotés d'armes nucléaires, des mesures appropriées de vérification, l'organisation de négociations échelonnées et la responsabilité particulière qui incombe aux deux Etats dotés d'armes nucléaires qui possèdent les arsenaux les plus importants. Ces facteurs essentiels ont été admis et repris dans le document de consensus établi à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, et ne devraient donc poser aucun problème. Nous acceptons certes que soient menées des négociations multilatérales sur des mesures échelonnées de désarmement nucléaire, mais l'accent devrait sans aucun doute être mis sur l'arrêt de la progression qualitative et quantitative des arsenaux des Etats dotés d'armes nucléaires. Sinon, les progrès scientifiques et technologiques risqueraient de rendre les négociations sur le désarmement inefficaces sinon totalement vaines, comme cela s'est produit dans le passé.

Dans une intervention lors de la séance inaugurale du troisième Programme de bourses des Nations Unies sur le désarmement, j'ai mentionné le fait que certains gouvernements perpétuent le mythe selon lequel plus un pays est armé, plus sa sécurité est assurée. Je dis le mythe, car cette affirmation ne tient pas compte de la concurrence que l'accroissement des armements de la part d'une superpuissance ou d'une alliance provoque dans une autre superpuissance ou alliance. Elle ne tient pas compte de la concurrence que l'accroissement des armements dans une alliance régionale ou une nation provoque dans une autre alliance régionale ou dans une autre nation de la même région. Cette concurrence assume son propre dynamisme et devient un mode de vie, comme on le constate maintenant, mais quelles que soient ses autres conséquences, elle n'assure certainement pas la sécurité des Etats concernés, bien que la question de la sécurité soit le motif invoqué à l'appui de cette course insensée.

Tous ceux qui ont entendu les précisions sur les effets d'une guerre nucléaire, présentées si éloquemment à la 134ème séance plénière, le jeudi 2 juillet 1981, par l'Ambassadeur Issraelyan, d'URSS, non seulement insisteront pour que le Comité ouvre des négociations concrètes sur le désarmement nucléaire, mais, comme l'a dit un autre distingué serviteur de la communauté internationale, le Secrétaire général du Commonwealth, M. Ramphal, s'étonneront de "la fausse rationalité qui a pris la place de la raison" et "dans laquelle les théories de la dissuasion institutionnalisées, des armes nucléaires stratégiques et tactiques, de la guerre générale et de la guerre limitée à un théâtre d'opération, toute étayées par la doctrine de la destruction mutuelle assurée, cette doctrine démentielle désignée de façon fort appropriée en anglais par le sigle MAD, sont exposées et défendues avec un détachement impavide en vue d'accroître une capacité de surextermination déjà existante."

De fait, si la tendance actuelle en matière de recherche-développement se poursuivait, le contrôle et la vérification de tout accord ultérieurement conclu pourraient s'avérer impossibles.

(II. Adeniji, Nigéria)

Il convient de mettre fin au plus tôt à la situation qui existe actuellement au Comité du désarmement, et qui correspond pratiquement à un blocage de tout progrès, car elle affecte le moral de chacun, même de ceux d'entre nous qui siègent au Comité, sans parler de ceux qui observent nos travaux. Combien de temps encore pourrions-nous continuer d'invoquer la complexité des questions de désarmement, alors que l'observateur même marginal de nos travaux sait que nous ne semblons même pas tenter d'aboutir?

Permettez-moi maintenant, M. le Président, de formuler quelques brèves observations sur les points inscrits cette semaine à l'ordre du jour. Dans ma déclaration en plénière, le 14 avril 1981, j'ai indiqué que la conclusion rapide d'une convention sur les armes radiologiques donnerait une nouvelle impulsion aux autres négociations sur le désarmement, et constituerait une contribution positive du Comité à la création d'une atmosphère appropriée à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. J'ai aussi indiqué la préférence de ma délégation pour un texte large et détaillé contenant des dispositions explicites sur le désarmement nucléaire et sur les utilisations pacifiques des matières radioactives en vue du développement économique et social de tous les pays, particulièrement de ceux du tiers monde. Ma délégation note avec satisfaction que le Groupe de travail présidé par M. l'Ambassadeur Kómives poursuit son action en vue de concilier les vues et propositions formulées par diverses délégations au sujet des questions de fond de la portée et de la définition.

Mention doit être faite de la proposition suédoise d'étendre la portée d'une future convention à l'interdiction de la guerre radiologique et à la protection des installations nucléaires contre les attaques. Cette proposition nous semble plus pertinente encore à la lumière de l'attaque récente et sans précédent déclenchée par Israël contre l'installation nucléaire iraquienne. Cette agression a été universellement condamnée, notamment par mon gouvernement. J'ajoute que la déclaration conjointe du Groupe des 21 figurant dans le document CD/107 exprime pleinement les vues de ma délégation. Par ailleurs, je souscris entièrement à la conclusion de la déclaration faite par M. l'Ambassadeur Herder, de la République démocratique allemande, le 2 juillet 1981 :

"A notre avis, cet acte de terrorisme d'Etat devrait inciter les pays qui ont collaboré étroitement avec Israël dans le domaine nucléaire à revoir leur politique à cet égard et à prendre des sanctions appropriées contre l'agresseur. Les préoccupations légitimes de non-prolifération pourront ainsi être satisfaites. Sinon, il est à craindre qu'un régime agresseur comme celui de la clique d'apartheid de Prétoria ne se sente encouragé demain à attaquer les installations nucléaires de pays africains sous le prétexte 'd'assurer sa survie'".

Deux mots encore pour préciser qu'en invitant le Comité du désarmement à mener à bonne fin les travaux relatifs à la Convention sur les armes radiologiques, je ne voulais nullement donner l'impression que je surestime l'importance de cette Convention. Cependant, il faudrait en finir avec cette question, d'une part en raison de son importance même et d'autre part afin de consacrer à des questions que nous considérons plus importantes encore le temps qu'utilise actuellement le Groupe de travail pour discuter des armes radiologiques. J'estime que si le Comité veut contribuer dans toute la mesure de ses possibilités au succès de la deuxième session extraordinaire, il doit conclure des accords non seulement de nature préventive concernant des armes non existantes, mais également de nature positive, concernant le désarmement dans le domaine des armes existantes. Pour peu que les Etats membres, particulièrement ceux qui ont jusqu'ici empêché nos travaux de progresser, fassent preuve de volonté politique, j'estime que le Comité du désarmement aura peut-être encore la possibilité d'éviter les critiques que l'Assemblée générale ne manquerait pas de formuler à son égard au cours de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Nigéria de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la Présidence. Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais consulter les délégations sur la question de savoir quand nous entendrons les cinq derniers orateurs inscrits sur notre liste pour ce matin. Compte tenu du fait qu'il est déjà prévu une réunion du Groupe de travail sur un programme global de désarmement cet après-midi, je propose au Comité l'une des deux solutions suivantes : ou bien nous continuons demain après-midi en séance plénière et prévoyons de tenir la réunion officielle dans le temps qui restera, ou bien les orateurs restant à entendre à l'issue de la séance de ce matin reportent leurs déclarations à mardi prochain, jour où se tient une séance plénière ordinaire.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je comprends, Monsieur le Président, que vous soyez inquiet de constater que cinq orateurs n'ont pas encore pris la parole. Je voudrais proposer ceci : donner la parole au représentant de la Mongolie et, s'il reste du temps, au représentant qui le suit, c'est-à-dire celui de la Tchécoslovaquie. Conformément à la politique de gestes unilatéraux et d'exemple mutuel à laquelle, comme on le sait, l'Union soviétique se tient, y compris dans le domaine du désarmement, la délégation soviétique vous prie de reporter son intervention à mardi matin et engage les délégations qui sont dans la même situation à suivre son exemple.

M. PEIN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Conformément à l'habitude qu'ont les Pays-Bas de répondre à tout geste unilatéral par un geste analogue, nous acceptons la proposition du distingué représentant de l'Union soviétique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Si nous pouvons entendre les représentants de la Mongolie et de la Tchécoslovaquie, il restera encore une délégation à entendre. Puis-je considérer que le distingué représentant de la Roumanie n'est pas opposé à la formule acceptée par ses deux collègues ? Je remercie beaucoup l'Ambassadeur Malita.

Il en est ainsi décidé.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de juillet, vous, l'éminent représentant de l'Inde, pays avec lequel la République populaire mongole entretient de longue date des relations d'amitié et d'étroite coopération. La délégation mongole exprime l'espoir que, sous votre direction, les travaux du Comité du désarmement progresseront vers la réalisation des objectifs souhaités.

C'est avec une satisfaction particulière que je voudrais souligner la contribution importante que votre prédécesseur, le distingué Ambassadeur de la République populaire hongroise, le camarade Kömives, a apportée aux travaux du Comité. Les efforts énergiques et l'activité qu'il a déployés ont été pour beaucoup dans la solution satisfaisante qui a été donnée à toute une série de problèmes d'organisation au mois de juin.

Permettez-moi d'adresser mes vœux sincères de bienvenue à nos nouveaux collègues au Comité, les représentants de Sri Lanka, de l'Iran, de l'Argentine et du Venezuela, et de leur souhaiter un plein succès dans leur importante mission.

(M. Erdembileg, Mongolie)

De même que de nombreuses délégations, la délégation mongole attache une importance primordiale à l'ouverture, au sein du Comité du désarmement, de négociations concrètes sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. Cependant, nous ne minimisons pas pour autant l'importance des négociations sur les questions relatives aux nouveaux types d'armes de destruction massive et aux nouveaux systèmes de telles armes, en particulier les armes radiologiques, dont l'examen est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour cette semaine.

En conséquence, nous voudrions, dans la présente déclaration, revenir à nouveau sur cette question du désarmement nucléaire.

Chacun sait que le groupe des pays socialistes a proposé d'entreprendre des négociations sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et sur leur élimination. Cette proposition a été présentée officiellement dans le document CD/4 daté du 1er février 1979, dans lequel les auteurs exposent concrètement leurs conceptions quant à l'objet des négociations, les étapes, l'ordre de préparation et les délais dans lesquels elles devraient se dérouler. En ce qui concerne les délais, les auteurs ont proposé à l'époque de procéder à des consultations préparatoires afin que les négociations sur le fond du problème puissent débiter dès 1979.

Parallèlement, les pays socialistes ont réaffirmé fermement leur position selon laquelle on ne pouvait parvenir à un accord sur cet important problème qu'en respectant strictement le principe de la non-atteinte à la sécurité des parties. Les auteurs de la proposition ont également souligné que l'élaboration et l'application de mesures de désarmement nucléaire devaient s'accompagner d'un renforcement parallèle des garanties politiques et de droit international de la sécurité des Etats. Ils ont insisté particulièrement sur le fait que les négociations correspondantes devaient être menées avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires sans exception ainsi que d'un certain nombre d'Etats non dotés de ces armes, étant entendu que le Comité du désarmement pourrait servir de forum approprié pour préparer et mener des négociations sur le désarmement nucléaire.

Force est malheureusement de constater que depuis la présentation de cette proposition par le groupe des pays socialistes, le Comité a déjà tenu trois sessions ou, plus exactement, il tient actuellement sa troisième session sans que la question ait avancé d'un pas.

Il vaut la peine d'observer que depuis cette époque, lors des consultations officieuses qui ont eu lieu initialement au Comité et par la suite, dans les réunions officieuses et les séances officielles, on a procédé à des échanges de vues utiles, au cours desquels les auteurs du document CD/4 ont exposé en détail leur position de principe sur ce problème et ont répondu aux questions des membres du Comité intéressés.

Le Groupe des 21 a présenté récemment des propositions tendant à la création de groupes de travail spéciaux chargés d'examiner les points 1 et 2 de l'ordre du jour, qui ont été appuyées par les délégations des pays socialistes. Comme on le sait, ces propositions se sont heurtées aux objections de certains Etats nucléaires.

Nous savons que les délégations des pays socialistes ont également présenté plusieurs propositions concrètes, tendant notamment à créer un groupe de travail chargé d'examiner le problème urgent et actuel de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'en existe pas à l'heure actuelle, ainsi qu'à créer un groupe d'experts

chargé d'examiner la question de l'interdiction de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. On pourrait encore allonger la liste des nombreuses initiatives et propositions présentées par le groupe des pays socialistes au Comité du désarmement.

Cependant, pour des raisons que nul n'ignore, on continue, dans ce forum, de ne pas engager des négociations de fond sur l'arrêt de la fabrication et l'élimination des armes nucléaires. Nous n'avons jamais fait obstacle au progrès positif des travaux du Comité du désarmement. Bien au contraire, nous avons toujours souligné, et nous le faisons encore, l'importance qu'il y a à maintenir dans l'avenir l'orientation concrète des activités du Comité.

Malheureusement, cet esprit constructif s'est heurté à l'opposition de certaines délégations qui s'efforcent d'envenimer le climat positif des négociations et d'introduire dans les travaux du Comité des questions qui n'ont aucun rapport avec ses activités, comme on l'a par exemple observé à la session de printemps de 1980. Cela dit, nous n'avons nullement l'intention de dramatiser l'apparition de ces situations regrettables au Comité. Nous nous sommes prononcés, et nous continuons de le faire, pour l'ouverture de négociations constructives et concrètes sur le fond des problèmes, l'expression d'une volonté politique et la recherche résolue de voies permettant d'obtenir des résultats véritables dans la tâche ardue qui consiste à résoudre les problèmes dont l'examen est suffisamment avancé dans le domaine de la limitation de la course aux armements et du désarmement.

A ce propos, Monsieur le Président, je voudrais appeler l'attention sur le document CD/182 contenant une déclaration d'un groupe de pays socialistes, dont la Mongolie, sur les résultats de la première partie de la session de 1981 du Comité du désarmement. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de s'étendre sur la teneur de ce document. On y trouve un exposé clair et précis de la position des auteurs sur tous les points fondamentaux inscrits à l'ordre du jour du Comité, ainsi que sur d'autres problèmes d'actualité.

Pour compléter ce document, je voudrais souligner que l'organe législatif suprême de la Mongolie, le Grand Khural populaire, a adressé dans le passé un appel aux parlements et aux peuples de tous les pays d'Asie et de l'océan Pacifique pour leur demander d'unir leurs efforts dans la lutte pour la prévention de la menace de guerre, l'établissement d'une paix durable et le développement d'une coopération mutuellement avantageuse entre les Etats. Le Khural a réaffirmé que la République populaire mongole appuyait fermement les propositions visant à faire de l'Asie du Sud-Est et de l'océan Indien une zone de paix et de coopération, à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans l'océan Pacifique, à élaborer des mesures de confiance en Extrême-Orient.

Cet appel soulignait que, pour sa part, la République populaire de Mongolie proposait de conclure une convention de non-agression mutuelle et de non-recours à la force dans les relations entre les Etats d'Asie et de l'océan Pacifique, et de convoquer à cette fin une conférence des pays de ces régions à laquelle tous les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU pourraient être invités.

Comme on le sait, cette proposition de la Mongolie était formulée dans le cadre de son programme de politique étrangère qui a été récemment présenté pour décision au dix-huitième Congrès du Parti révolutionnaire populaire mongol.

(M. Erdembileg, Mongolie)

En réaffirmant l'attachement du peuple mongol aux idéaux élevés de la paix, de la détente et du désarmement, le Congrès de notre parti a indiqué dans ses décisions que la République populaire mongole, en étroite coopération avec l'Union soviétique et les autres pays socialistes, entendait :

- poursuivre activement et systématiquement la politique de consolidation de la détente et d'amélioration de la situation internationale;
- promouvoir par tous les moyens l'application des initiatives de paix prises par le vingt-sixième Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique comme suite au Programme de paix;
- appuyer les efforts des Etats épris de paix pour limiter la course aux armements et adopter des mesures efficaces dans le domaine de la détente militaire et du désarmement;
- contribuer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, aux efforts visant à apporter des solutions constructives aux problèmes pressants d'aujourd'hui;
- contribuer par tous les moyens à renforcer la paix et la sécurité en Asie par les efforts communs des Etats asiatiques;
- s'employer à élargir encore le dialogue politique et la coopération dans l'égalité dans divers domaines avec les pays d'Asie (Voir document CD/189).

En exposant en détail l'orientation de la politique étrangère de la République populaire mongole, je pars du principe que nombre des propositions et des initiatives présentées par l'Union soviétique et les autres pays socialistes dans le domaine du désarmement intéressent directement les travaux du Comité.

Le Secrétaire général du Comité central du Parti révolutionnaire populaire mongol et Président du Présidium du Grand Khural populaire, le camarade Yu. Tsedenbal, a déclaré ce qui suit dans son rapport au dix-huitième Congrès du Parti révolutionnaire populaire mongol :

"Nos activités dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, du Comité du désarmement et d'autres organismes internationaux jouent un rôle important pour la réalisation des objectifs de la République populaire mongole en matière de politique extérieure. Dans le cadre de ces organisations, notre pays, de concert avec l'Union soviétique et les autres Etats de la communauté socialiste, milite en faveur d'une solution positive des principaux problèmes contemporains, y compris l'approfondissement de la détente, le renforcement de la paix et de la sécurité universelles, la cessation de la course aux armements et l'adoption de mesures efficaces dans le domaine du désarmement."

En tant qu'Etat asiatique, la République populaire mongole, de même que les autres pays épris de paix, est profondément préoccupée par la détérioration grave de la situation dans ce vaste continent, le développement des foyers de tension et de conflit dû à l'intensification des menées des forces impérialistes et hégémonistes qui s'efforcent de faire renaître le militarisme et d'organiser de nouvelles alliances politico-militaires et l'extension du système des "partenaires stratégiques" au moyen de la mise en place d'armes offensives américaines.

Pendant la période qui a suivi la Seconde guerre mondiale, aucune région du monde n'a connu autant de guerres et de conflits que l'Asie.

(N. Erdembileg, Mongolie)

La tragédie d'Hiroshima et de Nagasaki est encore fraîche dans la mémoire des peuples de cet immense continent. Ils n'ont pas oublié les horreurs de la guerre de Corée, pendant laquelle on a employé des moyens de destruction bactériologiques. Les blessures infligées à l'héroïque Viet Nam par de multiples agressions étrangères, durant lesquelles on a largement fait usage des armes chimiques, du napalm et d'autres moyens meurtriers pour détruire les populations pacifiques et l'environnement, ne sont pas encore entièrement cicatrisées.

La crise du Proche-Orient s'aggrave de jour en jour. On a mis à l'essai la capacité des "forces d'intervention rapide" dans la région du golfe Persique. Chacun sait quel en a été le résultat.

A ce propos, nous voudrions évoquer l'attaque barbare et le bombardement lancés récemment par l'aviation israélienne contre un centre de recherches nucléaires iraquien qui ont soulevé la réprobation de nombreux pays du monde, notamment en Mongolie. Cet acte de terrorisme international et d'arbitraire érigé par Israël en politique d'Etat, a été fermement condamné au Comité du désarmement et dans d'autres forums en tant que violation flagrante des normes du droit international.

La politique et les actions de ceux qui alourdissent le climat international et qui nourrissent, sous diverses formes, des conceptions militaires reposant sur la possibilité de mener une "guerre nucléaire limitée" posent par eux-mêmes un défi direct aux intérêts vitaux des peuples d'Asie et du monde entier.

A l'heure actuelle, rien que dans les pays d'Asie, des dizaines et des centaines de millions de personnes ont un besoin urgent que leur approvisionnement en denrées alimentaires et en logements soit amélioré et que leurs problèmes essentiels de développement soient résolus.

Voilà pourquoi il est indispensable de trouver sans délai une solution au problème le plus brûlant de notre temps : celui du désarmement nucléaire.

La République populaire mongole, où la population laborieuse commémore en ce moment solennellement le soixantième anniversaire glorieux de l'instauration du pouvoir populaire, attache une importance exceptionnelle au relâchement de la tension internationale, à la réalisation de mesures pratiques en matière de cessation de la course aux armements et de désarmement, ainsi qu'au maintien de la paix et de la sécurité en Asie et dans le monde entier.

C'est cette conception qui a amené le Parlement mongol à appuyer unanimement l'appel lancé récemment par le Soviet suprême de l'URSS aux parlements et aux peuples du monde, en soulignant que cet appel constitue par lui-même une incitation ardente à agir activement et sans retard pour limiter la course aux missiles nucléaires et résoudre les problèmes internationaux litigieux par la seule voie rationnelle qui s'impose : celle des négociations.

Pour conclure, je voudrais formuler quelques observations sur la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Dès le début, la République populaire mongole s'est prononcée et continue de se prononcer pour une solution globale de ce problème urgent, considérant que seule une telle approche permet de limiter la possibilité d'un perfectionnement qualitatif des armes nucléaires.

En effet, c'est une vision trop restreinte du problème qui a permis l'apparition de nouvelles générations d'armes de destruction massive analogues à l'arme nucléaire. Il y a là un grave danger, du fait qu'il existe des forces qui profitent de l'absence d'une solution globale à ce problème pour s'efforcer de continuer à perfectionner cette arme de destruction massive en vue de parvenir à une suprématie unilatérale.

En conséquence, il est impératif d'élaborer et de réaliser le plus tôt possible avec la participation de toutes les puissances nucléaires sans exception, un accord international interdisant tous les essais d'armes nucléaires, ce qui permettrait d'adopter des mesures pratiques pour mettre un terme à tout nouveau perfectionnement de cette arme de destruction massive.

La délégation mongole est d'avis qu'il ne faut pas laisser se reproduire une situation dans laquelle une ou deux puissances nucléaires, ou plusieurs Etats dits "quasi nucléaires", se trouvent écartés d'un accord international sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. En conséquence, nous nous associons aux autres délégations des pays socialistes pour demander résolument que tous les Etats nucléaires sans exception participent à un accord futur. En d'autres termes, l'interdiction universelle des essais nucléaires n'est possible qu'avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

A la séance de ce matin, le distingué représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Herder, a présenté un document de travail qui contient une proposition concrète visant à tirer de l'impasse l'examen de la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et celle du désarmement nucléaire.

La délégation mongole, dont la position est très proche de celle du Groupe des 21 et qui appuie les idées contenues dans les documents CD/180 et CD/181, estime que dans la situation actuelle, où la création d'un groupe de travail spécial ne recueille pas l'assentiment générale, le Comité doit utiliser toutes les possibilités dont il dispose en vue d'assurer la préparation des négociations sur le désarmement nucléaire.

La délégation mongole, de concert avec les autres pays socialistes, appuie pleinement la proposition de la délégation de la République démocratique allemande tendant à ce que le Président procède à des consultations, avec la participation des représentants des cinq puissances nucléaires, en vue de définir la procédure et les méthodes à suivre pour le début des négociations et de déterminer les questions concrètes qui seront examinées à ces négociations.

La parole est maintenant aux autres participants aux négociations futures, en particulier aux représentants des quatre autres Etats dotés d'armes nucléaires, notamment les deux gouvernements qui n'ont pas pris part aux négociations trilatérales. Nous nous demandons s'ils feront preuve de bonne volonté en l'occurrence. Si, à nouveau, il n'est pas possible de parvenir à un consensus, la majorité des membres du Comité verront clairement, une fois de plus, les causes essentielles qui empêchent cet organe de négociation multilatérale d'examiner concrètement les questions hautement prioritaires que représentent la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Mongolie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la Présidence. Je suis heureux d'annoncer que, vu l'heure tardive, le distingué représentant de la Tchécoslovaquie a lui aussi aimablement accepté de repousser sa déclaration à la séance plénière de mardi prochain. Nous apprécions beaucoup son geste.

Puis-je savoir maintenant si d'autres délégations souhaitent prendre la parole ? S'il n'y en a pas, je voudrais signaler à l'attention du Comité le document officiel distribué par le Secrétariat et qui contient un calendrier des séances et réunions que le Comité du désarmement et ses organes subsidiaires doivent tenir durant la semaine du 13 au 17 juillet. Vous vous rappelez qu'à notre réunion officielle du 3 juillet, j'ai suggéré un calendrier pour les réunions officielles du mois de juillet, calendrier qui a été accepté par le Comité. Conformément à cette recommandation, les réunions officielles prévues les 13 et 17 juillet seront consacrées à l'examen des questions relatives à l'organisation des travaux qui sont mentionnées dans la déclaration faite par le Président à la 129^{ème} séance plénière, au moment de l'adoption du programme de travail pour la deuxième partie de la session. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité accepte ce calendrier, étant entendu qu'il est indicatif et que nous pourrions y apporter des modifications en temps utile.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je n'ai naturellement pas d'objection à formuler au sujet du programme de travail que vous avez esquissé pour les séances et réunions de la semaine prochaine du Comité et des groupes de travail. Il est cependant une question que je voudrais soulever maintenant. Cela concerne d'abord la méthode que vous proposez pour poursuivre l'examen des points 1 et 2. Je crois que le Groupe des 21 vient de faire une proposition concernant l'examen formel du document CD/181, et que nous avons aussi reçu une proposition de la République démocratique allemande au sujet du point 2. Je pense que nous serions tous heureux de savoir comment vous souhaitez procéder. Deuxièmement, je vous saurais gré de me dire vos intentions concernant la poursuite de l'examen de la proposition faite par ma délégation à la suite de l'attaque israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, les délégations soviétique, néerlandaise, roumaine et tchécoslovaque ont bien voulu renoncer à prononcer leurs déclarations. Nous partions de l'idée que vous leveriez la séance. C'est pourquoi je vous prie, si vous avez l'intention de prolonger la discussion, de me donner la parole et de me laisser lire ma déclaration. Certes, elle fait 15 pages, mais je serai obligé de la lire. Je vous prie donc de lever tout de suite la séance, et de décider que toutes les questions d'organisation, notamment celles qui ont été mentionnées par le représentant du Pakistan, seront examinées demain en réunion officielle. Je vous prie de décider de lever la séance immédiatement, ou de donner la parole à l'orateur suivant pour la poursuite des travaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'URSS et tiens à l'assurer que mon intention n'était pas de prolonger nos délibérations, mais de prendre une décision sur certains aspects procéduraux que j'ai mentionnés.

(Le Président)

Je voudrais dire aussi au distingué représentant du Pakistan que les points qu'il a soulevés retiennent tout à fait l'attention de la présidence et que des décisions seront annoncées très bientôt à ce sujet.

S'il n'y a pas d'autres observations, je considérerai que le programme de travail que j'ai indiqué est accepté. J'ai sept orateurs inscrits pour notre prochaine séance plénière, qui aura lieu le mardi 14 juillet, en comptant les délégations qui ont accepté de reporter leurs déclarations à cette séance. Je voudrais inviter les autres délégations qui souhaitent prendre la parole ce jour-là à s'inscrire aussitôt que possible. J'ajoute que la Suisse a aussi fait savoir qu'elle avait l'intention de prendre la parole mardi prochain au sujet des armes chimiques.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 14 juillet, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 20.